

(31)

*[Signature]*

La Jarrie Andouin le 17 Mars 2011

Mme MASSE Genevieve

2 Rue du Château

11330 LA JARRIE Andouin

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Objet : DEFAVEUR EOLIENNES

Monsieur,

Je me permets à votre connaissance

que je ne suis pas EN FAVEUR du projet éolien.

La raison est la suivante :

problème pour recevoir nos programmes télévision, sur ordinateur ceux qui en ont.

problème pour nos oreilles "accoutumées"

problème pour nos oiseaux migrateurs.

problème pour l'embellissement du site

problème pour les éoliennes trop hautes

problème autre : quand il n'y a pas de vent les éoliennes  
ne tournent pas ; nous devons nous retourner vers les  
centrales pour leur donner l'énergie

Je vous remercie d'avance de bien vouloir  
examiner favorablement ma demande.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire

l'assurance de mes sentiments distingués

~~Imane~~

Monsieur François LEDÉ  
16, Rue Gaston Daniaud  
17330 LA JARRIE AUDOUIN  
06 79 78 50 76 frlejarrien@gmail.com

33  
Me

Monsieur LE PREFET de la Charente Maritime

Monsieur le MAIRE de la JARRIE AUDOUIN

Monsieur le Commissaire Enquêteur

La Jarrie Audouin le 17 mars 2021

## E O L I E N N E S

### SE BATTRE CONTRE DES MOULINS A VENT

Il y a 26 ans, j'ai acheté une longère que j'ai améliorée, j'y ai investi des dizaines de milliers d'EUROS.  
Pourquoi LA JARRIE AUDOUIN ?

Son Calme, sa douceur de vie, petit village, les grands espaces, les forêts, en un mot  
LA QUALITE DE LA VIE, la QUIETUDE

Ce village était quasiment au niveau optimal au niveau population.

Avec mon épouse, d'une résidence secondaire, nous en avons fait notre résidence principale, ayant constaté la qualité de vie que nous recherchions et ainsi passer calmement notre retraite et transmettre à nos enfants une demeure familiale dans un cadre de vie.

Mais,

Il y a maintenant environ 4 ans, lors d'un déjeuner avec les Jarriennes et le Jarriens, nous entendons de la bouche de Monsieur le Maire, que l'installation de 4 ou 5 éoliennes de tailles normales pourrait être envisagée, **AUJOURD'HUI**, ce n'est non seulement envisagé, mais en cours, 5 éoliennes **NON NON NON**, (pour des raisons taratata .... Taratata Mais surtout. Que les constructeurs fassent se partage un gros gateaux sur le dos des fonds de financement) 9 de 180 m de haut, soit beaucoup plus haute que ;

**L'ARC DE TRIOMPHE SURMONTÉ DES DEUX PEMIERS ETAGES DE LA TOUR EFFEIL**

### DE LA DEMENCE (La folie des grandeurs)

Pour l'ÉCOLOGIE !!!!! ????? NON POUR L'ARGENT pour deux constructeurs qui décident uniquement en fonction de leurs propres intérêts, au détriment de la collectivité nationale et des villages qui subissent leur dictat

### Définition de l'ÉCOLOGIE :

**Doctrine visant à un meilleurs équilibre entre l'HOMME et son environnement Naturel**

Monsieur le Maire de LA JARRIE AUDOUIN, pourra méditer jour après jour en sortant et en entrant chez lui, de ces HORREURS mal placées et détruisant tout le paysage, mais il profitera également gratuitement des ondes électromagnétiques produites par les éoliennes trop proches.

Il est malheureusement prouvé que ces ondes sont dommageables pour les animaux ; et pour l'Homme ????? Les villages et hameaux amis et voisins, subiront sans leur consentement également de TOUTES les nuisances

Ne pas oublier d'ajouter sur le BLASON de LA JARRIE AUDOUIN et les VILLAGES FLEURIS

UNE EOLIENNE avec un petit chiffre 9

Changer la **devise de la JARRIE AUDOUIN**

qui est : INNOVER, PARTAGER et s'OUVRIIR pour s'EPANOUIR

par

**EOLIENNES DENATURER S'EXILER**

Il est malheureusement évident que la qualité de vie à LA JARRIE AUDOUIN va disparaître

Il est malheureusement évident que la valeur des patrimoines immobiliers et agricoles sera durement touchée, que des hectares de bonnes terres agricole seront irrémédiablement détruites

Il est malheureusement évident que LA JARRIE AUDOUIN perdra tous ses attraits

Il est malheureusement évident qu'en arrivant de toutes les routes et chemins menant à notre charmant village, la vision sera immédiatement impactée par ces HORRIBLES EOLIENNES qui n'ont pas leur place ici, leur place étant dans un environnement de plein champ, loin des habitations, isolées des villages, comme l'on en voit simplement en allant vers La ROCHELLE où même sur l' A.10 entre Orléans et Ablis (C'est la BEAUCE)

### **LES EOLIENNES N'ONT PAS LEUR PLACE A LA JARRIE AUDOUIN**

Quoi penser des enfants d'Agriculteurs (et j'en connais) qui vont dans 20 ans hériter d'une éolienne, en fin de vie, et qui sans avoir bénéficié des subsides annuels devront faire face au démontage et route d'accès nécessitant de des énormes coûts financiers

Je ne parlerai pas de ce qui est parfaitement traité dans la lettre de VIC environnement qui vous est adressée, Monsieur le Maire, je fais mienne et la partage

**Monsieur le PREFET**, si vous ne l'avez déjà parcouru, venez tranquillement en voiture de LA ROCHELLE à LA JARRIE AUDOUIN en passant par SIMOUSSAIS et essayé de compter le nombre d'EOLIENNES existantes, sans compter celles en cours. Vous serez surpris et regardez leurs IMPLANTATIONS

Monsieur le PREFET, estimant approximativement l'investissement des 9 éoliennes de LA JARRIE AUDOUIN  
 $1\ 500\ 000\ € \times 9 = 13\ 500\ 000\ €$

### **COUT D' UN LIT EN REANIMATION et FORMATION INFIRMIERE**

#### **EN ANNULANT LE PROJET EOLIEN DE LA JARRIE AUDOUIN**

**Et le remplaçant par la création de lits en réanimation et formation des infirmières**

**Vous pouvez ainsi contribuer à la réalisation des centaines de lits manquant cruellement**

**RÉVONS** Imaginez que cela soit le cas, grâce à vous **Monsieur le PREFET et Monsieur le MAIRE**

### **COMBIEN DE VIES SAUVÉES ?** aujourd'hui, demain et quel avancée

### **Quel RETENTISSEMENT et quelle avancée DURABLE**

**Monsieur le MAIRE**

Chaque jour, vous vous investissez pour le bien-être de notre village, la qualité de vie, les espaces fleuris, l'entretien du patrimoine, l'entretien de nos rues et chemins, les tontes différenciées des chemins et talus, la création de vergers, les réhabilitations du patrimoine, les nuits ROMANES....de l'écologie, mais de grâce aller jusqu'au bout de votre et notre axe de vie, ne détruisez et ne jetez pas LA JARRIE AUDOUIN à la poubelle pour 9 poteaux se trompant d'implantation crée par vos deux constructeurs et quelques EUROS injustement encaissés

N'entachez pas votre nom définitivement pour les décennies à venir, projetez-vous dans les futurs immédiat et lointain. Imaginez ce que les gens retiendront de vous. **Le destructeur de LA JARRIE AUDOUIN**

***Vous n'êtes ni pour ni contre ??? Qui ne dit mot consent !!***

**REFUSEZ ce projet** se trompant d'implantation, à la continuité de la QUIETUDE de LA JARRIE AUDOUIN, et là votre nom perdurera et sera gravé dans les esprits comme celui et grâce à qui notre beau VILLAGE conserve et améliore encore sa qualité de vie

**Monsieur le COMMISSAIRE Enquêteur,**

Ces lignes ont été écrites avec mon cœur, mon ressenti, mon expérience (82 ans), je ne suis pas hostile à l'implantation d'éoliennes, mais celles-ci ne doivent pas nuire aux voisins de ces énormes monstres qui polluent la vue, l'environnement, les terres agricoles,.... leurs bénéfices ne doivent pas être réalisés sur le dos de villageois, qui n'auront que les désagréments de toutes sortes, au profit d'entreprises qui ne prennent en compte que leur profit. Un bon contrat (ce qui n'est pas le cas présent) doit recevoir l'approbation générale des intervenants (les JARRIENNES et JARRIENS, la prise en compte des besoins futurs, la non création de nuisances, et des Pouvoirs Publics qui eux représentent également les habitants de la ou des communes impactées)

François LEDÉ

(28) 110/

le 17 Mars 2014

M. et Mme VICTOR André  
11 Rue Louis Charmyeau  
17330 LA JARRIE-AUDOUIN

Objet: Projet éolien sur la commune

Nous sommes contre ce projet éolien qui va détruire les terres agricoles et surtout l'environnement

↳ destruction de l'environnement par des mètres cube de béton

↳ destruction de l'habitat de la faune et de la flore

Beaucoup trop d'éoliennes en Charente-Martinique.

Peut être serait-il souhaitable de privilégier l'énergie solaire.

Arrêtons cette catastrophe

Victor

La Jarrie Audouin  
Le 6 Mars 2020



Pour, Monsieur le commissaire enquêteur.

La plaquette d'information réalisée par les promoteurs du projet tendrait à faire croire que l'impact environnemental est faible, il n'en est rien.

Sans parler des nuisances visuelles, et sonores on peut y ajouter le morcellement des terres, le bétonnage du sous-sol, le déboisement, la surface agricole réduite, la baisse de la valeur du bâti.

Les zones rurales de la Charente Maritime qui ont la malchance d'être hors des circuits touristiques regroupent l'essentiel des sites éoliens.  
Selon certaines sources il y aurait à terme entre 300 et 475 éoliennes en Charente maritime, il y a déjà 148 éoliennes en activités ou en constructions.

Dans le secteur de Loulay 34 éoliennes en construction ou en élaboration (Vergné, Vervant, Villeneuve la comtesse, Doeuil sur mignon, Migre, Courant).

Il y a donc urgence à arrêter les implantations des sites éoliens dans cette zone pour rééquilibrer ces impacts sur d'autres circonscriptions, la densité d'éolienne sur le canton devenant incompatible avec un cadre de vie normal.

De plus la distance de 500m ou 600m entre les habitations et les éoliennes de 180m de hauteur paraît bien faible. (voir rapport du sénat)

Il est regrettable que certains élus n'aient vu que les retombées fiscales procurées par ces implantations, au détriment du bien-être de leurs administrés.

Gilles Augé

4 allée des marguerites  
17330 La Jarrie Audouin

MOREAU CHRISTIAN  
26 clos Neuf  
45 240 Menestreau en Vilette

(40)

10

Objet: Ferme Eolienne de la Jarrie Hudouin

L'Énergie éolienne est une énergie  
totalement renouvelable et propre,  
réversible et sûre, elle n'engage pas  
l'avenir des sites où elle s'installe car  
100% de la surface redeviendra cultivable.  
Une seule éolienne permet d'alimenter  
4000 personnes chauffage inclus:

Les bénéfices aux habitants et aux  
collectivités sont palpables et durables

A Menestreau en Vilette le 15 mars 2021



(41)

NO

**Monsieur Philippe BERTHET**  
**Commissaire enquêteur**  
Mairie de La Jarrie Audouin  
4 Route de Loulay  
17330 LA JARRIE-AUDOUIN

Poitiers, le 22 mars 2021

Objet : Enquête publique  
Projet Ferme Eolienne de La Jarrie-Audouin

Monsieur le commissaire enquêteur,

La réflexion globale, initiée par notre fédération, autour du développement durable conduit à un équilibre entre les trois volets de la responsabilité sociétale des entreprises que sont le social, l'environnement et l'économie. Les politiques et réglementations issues, entre autres, du Grenelle de l'environnement et de la Loi de transition énergétique, nous y incitent également fortement en particulier avec l'objectif de 2030 à 40 % d'énergies renouvelables dans la production d'électricité.

**Ainsi, le développement d'un projet sur la commune de La Jarrie-Audouin entre parfaitement dans cette dynamique. En effet, développer le parc éolien c'est :**

- **Offrir la possibilité d'une production locale d'énergie.** La programmation pluriannuelle de l'énergie engage les collectivités locales à participer activement à l'objectif de 27 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique d'ici 2023. Aujourd'hui, l'éolien fournit presque 5 % de la consommation nationale. Le déploiement des énergies renouvelables, et de l'éolien en particulier, doit s'appuyer sur un portage territorial des projets et s'inscrit complètement dans le « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET) élaboré sous la responsabilité du Conseil régional. **Il apparaît important de favoriser une dynamique de progression régulière de parcs éoliens afin d'atteindre les objectifs fixés.**

- **Favoriser le développement économique et l'emploi.** Pendant l'installation du parc, les travaux sont régulièrement réalisés par nos entreprises de Travaux Publics. Cette opportunité pourrait ainsi permettre de maintenir des emplois voire d'en développer. Ensuite, pendant la phase d'exploitation des emplois liés à la maintenance du parc sont également créés.

Cela contribuerait, comme les autres énergies renouvelables, à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie, à la sécurité d'approvisionnement et à l'autonomie énergétique des territoires, au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation, à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement, à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés et enfin à favoriser sur le long terme la neutralité énergétique des territoires.

**C'est pourquoi, notre Fédération apporte son soutien plein et entier au développement du projet de parc éolien sur la commune de La Jarrie-Audouin.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma haute considération.

Vice-Président FRTP Nouvelle-Aquitaine  
Délégation Poitiers  
M. RABIER Stéphane



Adresser toute correspondance :  
26, rue Gay-Lussac – CS 20958  
86038 – POITIERS

Tél : 05 49 61 49 75 - Fax : 05 49 44 09 44 – E Mail : pchar@fnpt.fr

42

Sujet : [INTERNET] Enquête publique La Jarrie Audouin - Avis favorable  
De : Marine Cazaux <marineczx3@gmail.com>  
Date : 19/03/2021 11:42  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Par le présent mail, je vous fais part de mon soutien au projet de La Jarrie Audouin.

J'ai la conviction forte que les énergies renouvelables doivent se développer ! Le monde de demain se décide aujourd'hui, la question est de savoir quel monde veut-on laisser à nos enfants ?

L'énergie éolienne n'émet pas de gaz à effets de serre et ne rejette aucun déchet toxique. C'est une énergie propre, sûre, inépuisable et réversible, elle a toute sa place dans une transition énergétique nécessaire.

Le projet éolien de La Jarrie Audouin participe pleinement à l'atteinte des objectifs ambitieux que la France s'est fixée et présente de nombreux atouts:

- son implantation est parallèle à une ligne électrique Haute tension existante
- la réglementation impose une distance minimale des habitations les + proches de 500m: les éoliennes de la Jarrie Audouin seront à + de 700 m !
- pratiquement aucune destruction de haies pour la construction, les chemins existants seront réutilisés en grande partie !

Je suis donc favorable à ce projet bien pensé !

Cordialement,

M. Cazaux

43  
M

**Sujet :** [INTERNET] Enquête Publique énergie éolienne à La Jarrie Audouin - mon soutien  
**De :** romain GREGOIRE <gregoire.romain1996@gmail.com>  
**Date :** 22/03/2021 17:50  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai pris connaissance d'un panneau d'enquête publique en me rendant à St Martial chez ma grand-mère.

Je suis étudiant ingénieur en agronomie et mes nombreuses ballades dans ma campagne ont forgées mes souvenirs et mes convictions pour l'environnement au sens large.

Je me sens concerné par ce sujet, car il focalise toute la contradiction de notre société. En France nous sommes conscients de la nécessité de consommer autrement, des enjeux du changement climatique. Donc diverses solutions sont proposées, mais malheureusement quel que soit le projet ou l'initiative, quand une solution prend forme à côté de chez nous, la prise de conscience collective est aveuglée par les peurs, et l'intérêt personnel de chacun. Et ça donne « Oui, mais pas comme cela, pas ici... »

Je considère que c'est une chance que notre territoire puisse accueillir une alternative énergétique, que notre territoire contribue à un intérêt supérieur aux querelles de clocher. Car le climat, et l'indépendance énergétique de notre pays sont 2 causes qui méritent que nous prenions du recul et dépassionnons le débat.

Alors j'ai étudié d'un peu près plus l'éolien et le projet. Loin des maisons, le long de la ligne très haute tension, dans un espace de grandes cultures... Comment pouvons-nous honnêtement nous opposer à cela ?! Nous voulons revitaliser nos campagnes, consommer de l'énergie propre, sauvegarder notre environnement, garder le contrôle... alors oui je suis pour un tel projet!

De la même façon, et c'est nouveau pour moi, je vais participer à la « marche pour une vraie loi climat » ce dimanche 28 mars à La Rochelle.

Veuillez agréer, Monsieur BERTHET, mes sincères salutations.

Romain Grégoire, rue des remparts 17400 St Jean-d'Angély.

44 No

[INTERNET] Ferme Eolienne de Jarrie-Audouin

**Sujet :** [INTERNET] Ferme Eolienne de Jarrie-Audouin

**De :** "LE BRUN, Maxime (NIORT)" <maxime.lebrun@colas.com>

**Date :** 24/03/2021 14:15

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les structures de production d'énergie éolienne rendent concrètes les solutions aux besoins de transition énergétique nécessaires à l'évolution de la société.

L'accord de Paris adopté par consensus par l'ensemble des 195 parties lors de la COP 21 en décembre 2015 est une chance unique qu'il faut saisir.

L'enjeu environnemental fait partie désormais de notre quotidien.

Il est important de souligner que :

- En France, on constate une véritable **dynamique d'emploi** autour des fermes éoliennes dans les secteurs génie civil, routiers et électrique. La filière française a compté environ 20 000 emplois directs en 2020.

[INTERNET] Fermé Eolienne de Jarrie-Audouin

- Pour notre société **COLAS**, entreprise routière en charge notamment des terrassements, création et renforcement de chemins, la construction d'un parc éolien de 9 éoliennes représentent environ **9 emplois temps plein** sur une année (soit 13% de nos effectifs), sans compter les sous-traitants, locatiers, fournisseurs, carrières et commerces/restaurants que nous faisons vivre grâce au chantier.

45  
NO

[INTERNET]

**Sujet :** [INTERNET]  
**De :** JEAN-GUY NOEL <jean-guy.noel@lafargeholcim.com>  
**Date :** 24/03/2021 10:53  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Je vous envoie ce mail afin de soutenir le projet de la ferme éolienne de La Jarrie-Audouin(17) suite à l'enquête publique du 1er Mars 2021 et ce à 2 titres :

Professionnellement tout d'abord, mon entreprise Béton Chantiers Océaniques, fabricant de béton prêt à l'emploi, qui emploie une trentaine de salariés sur le secteur, œuvre dans l'approvisionnement de BPE sur ce type de projet. Notre société, selon les endroits, voit plus de 20 % de son activité générée par l'essor de l'industrie éolienne.

Personnellement ensuite, ma conviction autour de l'énergie éolienne est très forte; Energie propre et sûre, autonome, renouvelable, durable, les atouts sont nombreux et ne sont plus à démontrer en faveur de l'implantation d'éoliennes sur notre territoire.

Je vous adresse, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Cordialement.

Jean-Guy NOËL  
BETON CHANTIERS OCÉANIQUES  
12, Rue Pied de Fond 79000 NIORT  
Technico-Commercial Niort/Celles sur Belle  
Portable : 06.16.47.47.25  
Bureau : 05.49.77.29.39  
Fax : 05.49.35.28.42  
E-mail : [jean-guy.noel@lafargeholcim.com](mailto:jean-guy.noel@lafargeholcim.com)



- Cette activité représente environ **17% de notre Chiffre d'Affaires**. Nous constatons que le **marché de l'éolien est un vrai marché, mature, porteur, professionnel et pérenne.**

Il est à noter également que ces emplois concernent également l'entretien . Pour 6 éoliennes, c'est le poste d'un jeune qui s'installe avec sa famille pour y vivre et qui contribue à dynamiser son territoire. Ce sont aussi des équipes qui se déplacent pour l'entretien périodique sur des durées allant de quelques jours à quelques semaines, qui font vivre divers commerces, hôtels et restaurants. A la clé ce secteur peut générer un potentiel d'emplois indirects et induits liés à la conception, la construction, la maintenance et l'ingénierie...et devenir un vivier de compétences nouvelles pour la jeune génération.

De plus, en général, l'implantation d'un **parc de 9 éoliennes génère 550 000 euros de ressources fiscales par an**, dont 70 % reviennent aux communes, 27 % au Conseil départemental et 3% à la Région, qui peuvent ensuite **réinvestir dans les infrastructures**, accordant donc de nouveaux marchés publics sur lesquels nous pouvons éventuellement travailler.

Nous sommes ainsi **très favorable** pour une implantation de parcs éoliens de ce type sur notre territoire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses.



Maxime LE BRUN  
Chef d'agence  
Tél. 0549080658 - Mobile 0659722691  
maxime.lebrun@colas.com

---

COLAS FRANCE - ETABLISSEMENTS DE NIORT ET AIRVAULT

582 route de Paris - 79182 CHAURAY CEDEX  
<http://www.colas.com>



Légeron Jean-Claude  
17470 Nuailé sur Boutonne

Le 26 Mars 2021

SB

W

## Enquête Publique : La Jarrie Audouin

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous demande de retenir mon opposition au projet de création d'une centrale de neuf éoliennes sur la commune de La Jarrie-Audouin.

J'habite à Nuailé sur Boutonne dont je suis l'ancien Maire . Nous espérions échapper à la création d'un paysage et d'un environnement digne de l'enfer. Maintenant TROP c'est TROP. Les constructions et les projets se multiplient jusqu'à ce qu'il ne reste plus un centimètre carré de libre. L'appât du gain pour les promoteurs est insatiable !

Ce n'est pas l'objet de votre enquête de trancher sur l'utilité de tels projets, mais, nous savons parfaitement qu'il est contestable et contesté. L'énergie renouvelable n'est pas contestée, mais celle là si.. Notre crédulité s'est estompée progressivement au rythme de l'envahissement de notre campagne. Pourquoi un tel massacre ? Ce qui permet de s'interroger sur l'intérêt d'une énergie aléatoire et intermittente qui n'a réglé la dépendance aux énergies fossiles dans aucun pays où elle se développe.

La volumineuse et très indigeste étude proposée par les promoteurs Nordex et Volkswind est très souvent comme une compilation d'études bibliographiques. Heureusement La Mission Régionale d'Autorité Environnementale souligne les simplifications abusives de cette étude. Ces promoteurs sont connus pour leurs habitudes à *travestir* la réalité pour *arranger leurs dossiers*. Il y a 10 ans, Nordex a présenté un projet sur ma commune, tous les montages photos étaient faux ! . Les faits cités par la MRAe dans son avis sont suffisants pour refuser cette concentration d'éoliennes.

Il est remarquable qu'une espèce « vivante » ne soit jamais étudiée par les promoteurs : L'homme !! Comment vivre si prêt de ces usines qui sont chacune proches de 5 MW ? Et qui bougent tout le temps !... C'est effrayant ! Oppressant ! Angoissant ! Il s'agit de nous qui vivons là, il ne s'agit pas de ceux qui restent quelques minutes au pied d'une éolienne.

Même les pays qui fabriquent ces machines, et sont motivés pour les vendre, n'imposent pas ce supplice à leurs concitoyens . Ces éoliennes sont -au moins- éloignées des habitations de 10 à 15 fois leur hauteur, ce qui les met à -au moins- 2 Km des habitations. Même les promoteurs reconnaissent dans leur étude que les normes pour le bruit ne seront pas respectées. Nous devons subir les nuisances et ne pourrons pas échapper au « syndrome éolien » !

Vous allez répondre que la Loi c'est la LOI. Mais, Monsieur le Commissaire Enquêteur , votre avis est donné en « votre âme et conscience ». J'espère, nous espérons, que vous penserez à nous protéger et émettrez un avis négatif pour ce projet. Dans les échanges locaux le commentaire le plus fréquent qui résume tout c'est : « **Trop c'est Trop** » et « **Halte au Feu** » .

Salutations

Jean-Claude Légeron

Légeron

DURGAND François

5 rue du château d'eau  
79170 LUSSERAY

(S3) N

Mr le Commissaire enquêteur,

Veillez trouver par cette lettre, mon soutien le plus total au projet éolien de La Jarrie Audouin dont vous recueillez les avis en ce moment-même lors de l'enquête publique.

Les territoires qui ont la possibilité d'avoir des éoliennes doivent le faire car nous avons des besoins électriques de plus en plus importants et nous devons trouver des moyens de produire une énergie propre et sans risque pour les générations futures.

De plus, en tant que Maire, exploitant agricole et de trésorier de l'association de chasse à Lusseray, je me permets de vous exposer que les éoliennes situées sur ma commune ne génèrent aucunes plaintes particulières.

En espérant voir un avis favorable dans votre rapport d'enquête publique pour ce projet qui est bien pensé.

Veillez recevoir, Mr le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

F. Durgand



**Délégation Charente Maritime**

Meursac, le 23 mars 2021

**Monsieur Philippe Berthet  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de la Jarrie Audouin  
17330 La Jarrie Audouin**

Objet : Contribution à l'enquête publique portant sur le projet de parc éolien de La Jarrie-Audouin. Protection du patrimoine et des paysages

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La Demeure Historique est une association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère de l'Environnement (arrêté ministériel du 11 avril 2016) et qui représente trois mille immeubles privés classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Depuis sa création en 1924, elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les questions relatives au patrimoine protégé, dans ses aspects économiques, culturels et touristiques.

A la lecture de ses statuts, la Demeure Historique agit pour la défense des monuments et des paysages de notre pays contre d'éventuelles atteintes. Notre action s'appuie, entre autres, sur la Convention européenne du paysage, adoptée le 20 octobre 2000 à Florence, dont l'article 5 dispose que « chaque partie s'engage à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ».

A la lumière de ce texte, nous souhaitons attirer votre attention sur le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de la Jarrie Audouin quant à ses impacts sur le patrimoine et les paysages du Val de Saintonge.

#### **Impacts du projet éolien sur le patrimoine**

A la lecture du dossier d'étude environnementale présentée par le promoteur éolien, nous constatons que la section consacrée au patrimoine a été rédigée par des consultants n'ayant visiblement pas la formation et les compétences suffisantes dans le domaine de la prévention du patrimoine. Les données de l'étude pour les monuments protégés au titre des monuments historiques sur les critères « enjeu » et « sensibilité » sont en effet tout à fait contestables et mériteraient un examen approfondi par de véritables professionnels du patrimoine.

Nous notons ainsi que l'étude du promoteur a largement sous-estimé l'impact du projet sur l'environnement du château de Mornay situé à 2,5 km et qui a fait l'objet d'un arrêté d'inscription le 22 août 1949.

En effet dans les pages 204-205 de la partie n°3 de l'étude d'impact il est précisé qu'il n'existe pas de covisibilité directe entre le projet et le château et que « l'impact est par conséquent faible ». Il nous semble que cette position n'est pas justifiée car la présence « d'une strate arborée haute en périphérie du parc » n'empêchera pas la perception des éoliennes à partir du château et du parc, notamment en période hivernale, contrairement à ce qui est écrit dans l'étude.

Cette dernière ne nie d'ailleurs pas que le parc éolien sera visible de l'entrée principale du château, c'est-à-dire de la porterie qui est elle-même protégée au titre des MH

Nous notons par ailleurs que l'étude d'impact minimise l'impact du projet sur quelques joyaux du Val de Saintonge protégés au titre des monuments historiques, en particulier :

- Le château de Dampierre-sur-Boutonne
- Le château de Villeneuve-le-Comtesse
- Le château de Vervant
- Les églises de La Jarrie, Saint Martial, Loulay.

Ces monuments et ces églises, pour ne citer qu'eux, se situent à proximité du projet éolien, et sont sous la menace de situation de covisibilité qui va à l'encontre des raisons pour lesquelles elles ont fait l'objet d'une protection par l'Etat.

Nous déplorons enfin que les directives concernant les projets d'implantation d'éoliennes à proximité en covisibilité avec les Monuments Historiques protégés, prises par le Ministre de la Culture, Christine Albanel, dans la circulaire n°2008/007 du 15 septembre 2008, n'aient pas été respectées : « ...vous favoriserez l'implantation d'éoliennes au-delà d'un cercle de « sensibilité » autour des monuments historiques, inscrits ou classés, dont le rayon sera déterminé en fonction de la visibilité du monument protégé et pourra aller jusqu'à 10 km ou plus lorsque la protection des cônes de vue remarquables le justifiera ».

Il nous semble que la protection des monuments majeurs du patrimoine du Val de Saintonge mérite une attention particulière de la commission d'enquête et justifie à elle seule le rejet du projet.

### **L'impact du projet sur l'environnement paysager**

Notre pays s'est engagé dans une transition énergétique afin de satisfaire aux objectifs de développement durable. Si cette prise de conscience est salutaire, la politique publique de développement des énergies renouvelables ne doit pas pour autant occulter la protection du patrimoine et des paysages. En effet protéger l'environnement consiste aussi à prendre en considération le voisinage et le paysage.

Il n'est pas contestable que l'implantation d'éoliennes de près de 200 mètres de haut au cœur du Val de Saintonge vient modifier profondément le paysage de la région encore largement rurale et à en modifier son écosystème. Avec des conséquences importantes pour les habitants proches des sites éoliens qui voient leur cadre de vie se dégrader fortement. Mais aussi pour les populations plus éloignées et l'activité touristique, comme l'hébergement commercial, en raison du caractère tout à fait disproportionné de ces machines géantes.

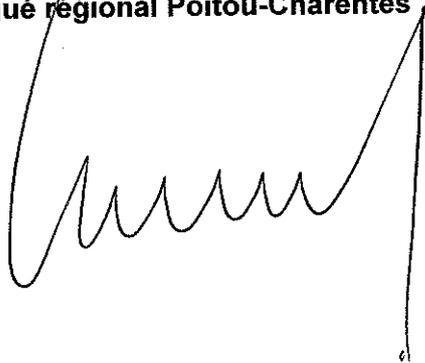
La concentration des projets éoliens au nord du département de la Charente Maritime aboutit de l'avis de nombreux experts et des instances départementales à une saturation du paysage qui conduit à la dégradation des conditions de vie des populations.

L'étude d'impact nous semble tout à fait insuffisante sur les points évoqués ci-dessus, notamment les photomontages présentés, qui ne permettent pas de juger d'une façon objective des conséquences sur le patrimoine, les paysages et le cadre de vie des populations.

A l'appui de cet argumentaire, nous espérons qu'un avis négatif sera émis sur ce projet.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

**Aymeric de Montault**  
**La Demeure Historique**  
**Délégué départemental Charente-Maritime**  
**Délégué régional Poitou-Charentes**



Sty bis  
M

Délégation Charente Maritime

Meursac, le 23 mars 2021

**Monsieur Philippe Berthet  
Commissaire Enquêteur  
Mairie de la Jarrie Audouin  
17330 La Jarrie Audouin**

Objet : Contribution à l'enquête publique portant sur le projet de parc éolien de La Jarrie-Audouin. Protection du patrimoine et des paysages

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La Demeure Historique est une association reconnue d'utilité publique, agréée par le ministère de l'Environnement (arrêté ministériel du 11 avril 2016) et qui représente trois mille immeubles privés classés ou inscrits au titre des monuments historiques. Depuis sa création en 1924, elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur les questions relatives au patrimoine protégé, dans ses aspects économiques, culturels et touristiques.

A la lecture de ses statuts, la Demeure Historique agit pour la défense des monuments et des paysages de notre pays contre d'éventuelles atteintes. Notre action s'appuie, entre autres, sur la Convention européenne du paysage, adoptée le 20 octobre 2000 à Florence, dont l'article 5 dispose que « chaque partie s'engage à reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité ».

A la lumière de ce texte, nous souhaitons attirer votre attention sur le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de la Jarrie Audouin quant à ses impacts sur le patrimoine et les paysages du Val de Saintonge.

#### **Impacts du projet éolien sur le patrimoine**

A la lecture du dossier d'étude environnementale présentée par le promoteur éolien, nous constatons que la section consacrée au patrimoine a été rédigée par des consultants n'ayant visiblement pas la formation et les compétences suffisantes dans le domaine de la prévention du patrimoine. Les données de l'étude pour les monuments protégés au titre des monuments historiques sur les critères « enjeu » et « sensibilité » sont en effet tout à fait contestables et mériteraient un examen approfondi par de véritables professionnels du patrimoine.

Nous notons ainsi que l'étude du promoteur a largement sous-estimé l'impact du projet sur l'environnement du château de Mornay situé à 2,5 km et qui a fait l'objet d'un arrêté d'inscription le 22 août 1949.

En effet dans les pages 204-205 de la partie n+3 de l'étude d'impact il est précisé qu'il n'existe pas de covisibilité directe entre le projet et le château et que « l'impact est par conséquent faible ». Il nous semble que cette position n'est pas justifiée car la présence « d'une strate arborée haute en périphérie du parc » n'empêchera pas la perception des éoliennes à partir du château et du parc contrairement à ce qui est écrit dans l'étude, et notamment en période hivernale.

L'étude ne nie d'ailleurs pas que le parc éolien sera visible de l'entrée principale du château, c'est-à-dire de la porterie qui est elle-même protégée au titre des MH

Nous notons par ailleurs que l'étude d'impact minimise l'impact du projet sur les joyaux du Val de Saintonge protégés au titre des monuments historiques, en particulier :

- Le château de Dampierre-sur-Boutonne
- Le château de Villeneuve-le-Comtesse
- Le château de Vervant
- Les églises de La Jarrie, Saint Martial, Loulay.

Ces monuments et ces églises, pour ne citer qu'eux, se situent à proximité du projet éolien, et sont sous la menace de situation de covisibilité qui va à l'encontre des raisons pour lesquelles elles ont fait l'objet d'une protection par l'Etat.

Nous déplorons enfin que les directives concernant les projets d'implantation d'éoliennes à proximité en covisibilité avec les Monuments Historiques protégés, prises par le Ministre de la Culture, Christine Albanel, dans la circulaire n°2008/007 du 15 septembre 2008, n'aient pas été respectées : « ...vous favoriserez l'implantation d'éoliennes au-delà d'un cercle de « sensibilité » autour des monuments historiques, inscrits ou classés, dont le rayon sera déterminé en fonction de la visibilité du monument protégé et pourra aller jusqu'à 10 km ou plus lorsque la protection des cônes de vue remarquables le justifiera ».

Il nous semble que la protection des monuments majeurs du patrimoine du Val de Saintonge mérite une attention particulière de la commission d'enquête et justifie à elle seule le rejet du projet.

### **L'impact du projet sur l'environnement paysager**

Notre pays s'est engagé dans une transition énergétique afin de satisfaire aux objectifs de développement durable. Si cette prise de conscience est salutaire, la politique publique de développement des énergies renouvelables ne doit pas pour autant occulter la protection du patrimoine et des paysages. En effet protéger l'environnement consiste aussi à prendre en considération le voisinage et le paysage.

Il n'est pas contestable que l'implantation d'éoliennes de près de 200 mètres de haut au cœur du Val de Saintonge vient modifier profondément le paysage de la région encore largement rurale et à en modifier son écosystème. Avec des conséquences importantes pour les habitants proches des sites éoliens qui voient leur cadre de vie se dégrader fortement. Mais aussi pour les populations plus éloignées et l'activité touristique, comme l'hébergement commercial, en raison du caractère tout à fait disproportionné de ces machines géantes.

La concentration des projets éoliens au nord du département de la Charente Maritime aboutit de l'avis de nombreux experts et des instances départementales à une saturation du paysage qui conduit à la dégradation des conditions de vie des populations.

L'étude d'impact nous semble tout à fait insuffisante sur les points évoqués ci-dessus, notamment les photomontages présentés, qui ne permettent pas de juger d'une façon objective des conséquences sur les paysages et le cadre de vie des populations.

A l'appui de cet argumentaire, nous espérons qu'un avis négatif sera émis sur ce projet.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces observations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

**Aymeric de Montault**  
**Délégué départemental Charente-Maritime**  
**Délégué régional Poitou-Charentes**

M. Jean-Yves et Jacqueline Morin  
Mme Sandra Plasseraud-Morin  
Propriétaires du Château de Mornay  
216 route de Ribemont  
17330 St Pierre de l'Isle  
chateaudemornay17@gmail.com

M. le Préfet de la Charente-Maritime  
38 rue Réaumur, CS 70 000  
17017 La Rochelle Cedex

ST N

Copie à M. le Commissaire-Enquêteur

Le 23 mars 2021

**Objet: Projet éolien de La Jarrie-Audouin à proximité du Château de Mornay 17330 St Pierre de l'Isle.**

Monsieur le Préfet,

Ce n'est que lors de l'ouverture de l'enquête publique que nous avons appris le projet d'implantation de 9 éoliennes de 180 mètres de haut prévu sur la commune de La Jarrie-Audouin (17330), en arrière plan de son église Sainte-Madeleine et à seulement 2kms du Château de Mornay.

Le domaine de Mornay est un magnifique patrimoine du XVIIème siècle, sublimé par quatre tours, bâti sur les bases d'un ancien château féodal, au cœur du Val de Saintonge et entouré de douves alimentées par la Boutonne.

C'est un havre de paix entre Histoire et Nature avec son parc arboré de 1,5 hectare, fier de ses 2 arbres classés « Arbres Remarquables de France ».

On a encore la chance d'y protéger de nombreux animaux, dont un grand nombre de chauve-souris et d'observer les échassiers comme les cigognes, les hérons, les grues, les aigrettes, nicher au fond de la peupleraie.

Depuis 1951 notre famille est propriétaire de ce château inscrit depuis 1949 à l'inventaire des Monuments Historiques (Château et parc).

Elle y a entrepris de très importants travaux afin d'y créer une activité médicale de convalescence, qui a occupé et préservé le domaine jusqu'alors.

Après les dégâts causés par la tempête Martin de 1999 nous avons dû engager un long chantier, comme la reconstruction de la charpente en étoile de la tour des chardons du XIVème siècle et la reconstruction d'un chemin de ronde.

Aujourd'hui, après 60 années de convalescence le Château se métamorphose car le groupe médical qui a géré l'activité depuis 2005 a annoncé son départ pour le 30 juin 2021.

Nous avons décidé, encore une fois de trouver des solutions pour préserver le château et en faire un lieu de vie et de partage ouvert au public : des réceptions privées mais aussi des séjours de bien-être (yoga, méditation, jeûne...), des séminaires d'entreprises, un parcours culturel et familial "entre Histoire et Nature", un conservatoire de rosiers rares et anciens, un potager partagé, l'installation de ruchers, des spectacles, expositions, conférences...et des hébergements pour des circuits touristiques et faire découvrir les richesses qui nous entourent : Château de Dampierre sur Boutonne (8kms), Château de Vervant (8kms), l'église d'Aulnay de Saintonge (11kms) classée patrimoine de l'UNESCO, le château de Villeneuve la Comtesse (13kms)...

Nous croyons aux atouts du Château de Mornay et pour honorer sa nouvelle vie, nous apprêtons à entreprendre de lourds travaux qui engendrent de conséquents investissements personnels et financiers.

Le projet est soutenu en partie par la Direction Régionale des Affaires Culturelles notamment pour la restitution de la grande galerie et de son salon Chaumont avec ses plafonds à la Française.

Etant classé en Zone de Revitalisation Rurale nous pouvons également espérer des aides pour la création d'emplois.

Le grand platane du parc (400 ans) impressionne les visiteurs par sa prestance et sa taille de 35 mètres de haut...mais il ne mesurera finalement qu'1/5ème de la hauteur de ces monstres qui vont nuire gravement aux paysages environnants.

Le Château de Mornay est un lieu d'attachement pour le Val de Saintonge et nous ne comprenons pas que de telles installations puissent être envisagées aux proches abords de Monuments Historiques qui se doivent d'être protégés.

8 éoliennes ont déjà été installées à Antezant (3 kms) et 4 sont en construction à Saint Pardoult (3 kms) ainsi que 6 à Coivert (7 kms) sans que nous ayons été concertés. En effet, nous regrettons un manque total d'informations pour les habitants des communes avoisinantes.

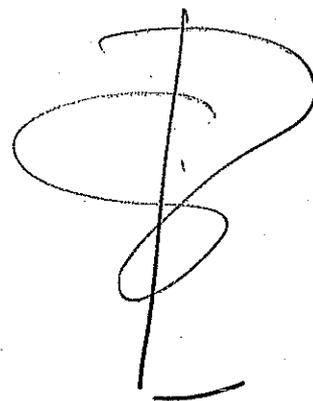
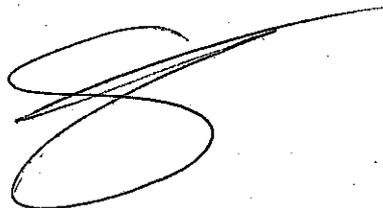
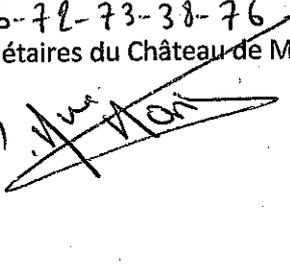
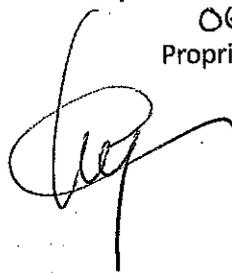
L'impact visuel de ces nombreuses structures, visibles sur de longues distances nous sera extrêmement préjudiciable et nous vous faisons part de notre très vive inquiétude en tant que propriétaires de Monument Historique.

Notre niveau de tolérance est largement dépassé. La saturation visuelle est inquiétante et un collectif a été créé pour tenter de stopper cette invasion.

En conséquence et sachant que l'enquête publique sera close le 31 Mars 2021, en cohérence avec votre implication dans la préservation des Monuments Historiques, nous sollicitons votre bienveillance de bien vouloir prendre en considération nos arguments contre le projet éolien de La Jarrie-Audouin avant qu'il ne soit trop tard.

Nous vous remercions par avance pour le soutien que vous pourrez nous apporter et vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jacqueline et Jean-Yves Morin, Sandra Plasseraud-Morin, Caroline Morin  
06-72-73-38-76  
Propriétaires du Château de Mornay



Copie :

- U.D.A.P 17 - M. Lionel Mottin Lionel ,
- M. Emmanuel Portheret, secrétaire général de la Préfecture
- Mme Laure Troitin, sous-préfète de St Jean d'Angély
- M. Bourel-Le Guilloux, conservateur régional des monuments historiques
- M. Dominique Bussereau, Président du Conseil Départemental
- M. Manuel Lalanne architecte de la D.R.A.C de Poitiers
- Mme Corinne IMBERT, Sénatrice de la Charente-Maritime
- M. Michel Lalaizon , Maire de St Pierre de l'Isle
- M. Jacky Raud, Maire de La Jarrie-Audouin et M. le commissaire-enquêteur
- M. Maurice Perrier, Maire de Loulay
- M. Stéphane Chedouteaud le Maire d'Aulnay de Saintonge

Raisons pour lesquelles je suis  
opposé à l'implantation de nouvelles éoliennes:  
Secteur La Jarvie - Audouin / St Pierre de l'Isle.

J'ai emménagé fin octobre 2020 à St Pierre de  
l'Isle, région choisie pour son calme, la qualité  
de vie, la douceur de ses paysages ...

En effet, le regard humain a besoin de se fonder sur  
des horizons calmes, reposants, célébrant la vie (collines  
ondulantes, terres labourées, caniveaux de vents jaunes, orval  
selon les cultures en cours, orées de bois ...). Or, on a l'im-  
pression à chacun de nos promenades à pied, en vélo ... qu'on  
ne peut plus échapper à ces colonnes gigantesques, brassant  
l'air de leurs pales immenses. Et quand on apprend que  
l'on en n'est qu'à  $\frac{1}{3}$  du programme dans <sup>le</sup> vall de Saintonge,  
cela ne rassure pas. C'est à une véritable détérioration  
des paysages que nous sommes en train d'assister ...

Par ailleurs, on ne nous fera pas croire que les  
ondes électro-magnétiques déjaugées n'ont aucune

2) incidence sur la santé des végétaux (cultures),  
des animaux, des gens .... Aucune incidence notable?  
Rien n'est avéré? Ce n'est pas ce qu'affirment  
certains scientifiques ....

En tout cas, pour les oiseaux, chauve-souris ... les  
dégâts sont indéniables ....

• Quelques questions à présent: Qui de la durée de  
vie d'une éolienne? 20 ans?? Qui aura la charge  
de son traitement ensuite? (des dizaines de tonnes de  
béton, métal ...) - Et dans tous les cas, est-ce un  
beau cadeau, un leg pour nos enfants et petits  
enfants?

• Enfin, sur la méthode: → Quelques réunions s'annoncent sur  
l'ensemble du territoire, un "flyer" propre, le cas échéant  
"rassurant" alors qu'il fautrait. - Plusieurs réunions dans  
chaque commune, une "période de discussion" pour que les  
gens puissent avoir l'occasion, le temps de sortir de leur  
sentiment d'impuissance et de se dire qu'ils peuvent aussi  
être actuels, décidés ....

- le tout franché par un  
"référéndum" par communes, "micro-territoriales" ....

J. Guignou Eugène BIGNON  
Saint Pierre de l'Isle

57  
Nieuw aencaden

Faune sauvage et éoliennes.

Très logiquement, les éoliennes sont installées dans des endroits où le vent les fera tourner, c'est à dire dans des courants. Or, ces courants correspondent aussi aux couloirs migratoires empruntés par les oiseaux qui s'appuient sur le vent dans leurs migrations pour économiser leurs forces.

Quelques chiffres.

En fonction du lieu d'implantation, la mortalité par an pour une éolienne varie de 0 à 895 oiseaux (étude de la California Energy Commission).

Nous avons extrait de la revue « L'homme et l'oiseau », organe de la « Ligue Royale Belge de Protection des Oiseaux », d'un article très étayé, les chiffres suivants :

- 28% des oiseaux, observés de nuit ou au crépuscule, passant entre les pales en action sont victimes de collisions,
- sur la base d'un rapport de la Vogelbescherming Nederland quant aux conséquences de l'installation d'un mégaparc éolien prévu dans la Petite IJsselmeer, un calcul de probabilité réaliste a fixé le nombre de victimes : entre 25 000 et 100 000 oiseaux d'eau y laisseraient annuellement la vie, auxquels il faut rajouter les victimes de nombreuses autres espèces,
- en Allemagne, l'estimation est d'environ 500 000 oiseaux morts par an,
- en Navarre (Espagne), sur 10 des 22 parcs éoliens installés, on estime par an, méthode de Winckelmann, la mort de 671 chauve-souris, 409 vautours, 432 rapaces, 6152 passereaux soit 7664 animaux tués. Trois de ces centrales ayant été agrandies, ce chiffre peut maintenant atteindre 8046. Il faut insister sur la mortalité des aigles (aigle royal, aigle de Bonelli) et circaètes en particulier, des vautours et de pratiquement tous les rapaces, et sur le danger pour les cigognes, les grues, les outardes. Les passereaux migrateurs, dont beaucoup voyagent de nuit, meurent aussi en grand nombre. En extrapolant ces mêmes

chiffres aux 25 000 éoliennes espagnoles sur une période de trente ans, on arrive à un chiffre approximatif, à long terme, de 15 millions de victimes pour l'Espagne seulement.



Des expériences (par exemple en Espagne) montrent que pour les planeurs, tels que les rapaces et les cigognes, les éoliennes représentent un danger, notamment aux endroits où se forment les vents ascendants. (image : gypaète barbu)

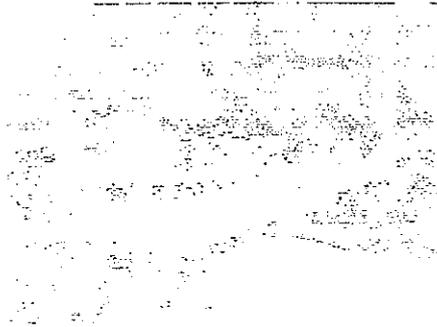
- En France, la Ligue pour la Protection des Oiseaux ne fournit aucun chiffre précis bien qu'elle travaille sur ce thème depuis 1995. On peut quand même noter la disparition de l'aigle de Bonelli dans le Roussillon ; est-ce à cause des éoliennes ?

### Divers impacts des éoliennes sur la faune.

Les impacts sur les oiseaux et les chauve-souris par les éoliennes ont des causes très diverses :

- collision avec les pales en action ou le mât de la turbine. Si les parcs éoliens sont érigés en obstacle à la direction principale du vol ou illuminés de nuit ou par brouillard, la menace est augmentée : par vent contraire, les migrateurs volent très près du sol et de nuit, ils n'évitent pas les machines
- projection au sol par les turbulences de l'air provoquées à l'arrière des pales. Ce phénomène n'arrive que par vents favorables. Les oiseaux peuvent donc éviter les pales mais sont surpris par les effets de souffle provoqués à l'arrière des pales, un coup dont la force les projette violemment à terre, comme s'il s'agissait d'une véritable collision

- stérilisation et désertification par les oiseaux du site (zones de nidification, hivernage, repos, ...). La station ornithologique suisse de Sempach précise que pour les espèces d'oiseaux qui sont exposées à des ennemis naturels venant des airs, il a été prouvé que l'ombre mobile des rotors (effets stroboscopiques) pouvait provoquer une réaction de stress. Ce phénomène peut affaiblir les hivernants ou les migrateurs en cascade et



L'alcouette lulu figure sur la liste rouge, dans la catégorie « en danger ». Des installations éoliennes sur les crêtes du Jura pourraient aggraver sa situation.

Photo : R. et E. Wüst

diminuer leur chance de survie. Dans le cas des oiseaux nicheurs, le succès des nichées peut être réduit, ce qui peut, à long terme, signifier la disparition totale de la population locale. Des répercussions sur les oiseaux en train de nicher ou de chercher de la nourriture sont donc prévisibles, surtout si les installations occupent de grandes surfaces. Un parc de 18 turbines de 50 mètres de haut sur une surface de 55 hectares stérilise trois fois sa surface soit 150 ha. Que penser des éoliennes géantes de 120 ou 130 mètres ?

Les animaux sauvages, gênés par le bruit, les infrasons et les ombres tournantes fuient les régions contaminées et vont ailleurs, tant qu'il y a encore un ailleurs. La chasse est interdite sur 1 km<sup>2</sup> autour de chaque éolienne ... mais y reste-t-il du gibier ?

Quant aux animaux d'élevage, on enregistre les mêmes troubles de santé que chez les humains, se traduisant en baisse qualitative et quantitative de la production animale, en particulier de fortes baisses de production laitière. Que penser des chevaux qui sont particulièrement sensibles aux infrasons ?

### **Impacts sur la flore**

Le percement des chemins d'accès et les travaux du chantier d'installation des éoliennes obligent au déboisement et à l'arrachage de plantes parfois rares (exemple : la gentiane dans l'Aude) . Et, quand dans 15, 20 ou 25 ans l'exploitation prendra fin, que pourra-t-on replanter sur la multitude de socles en béton ?

Comment tolérer de telles perturbations alors qu'en d'autres lieux on bloque la construction d'une autoroute pour épargner une race de hannetons, rares paraît-il ?

### **Fédération des chasseurs 59 - 62**

*« Et bizarrement des organisations se réclamant de l'écologie sont muettes. Seraient-elles insensibles ou leur a-t-on bouché les oreilles ? Visiblement, dans ce dossier, certains « écologistes » sont prisonniers de leurs positions politiques qui commandent de faire de l'énergie dite « propre » à n'importe quel prix. »*

### **Sources**

- Fédération des chasseurs 59 - Fédération des chasseurs 62
- L'homme et l'oiseau 2/1999
- Site ibérica 2000
- Bulletin d'information de la station ornithologique suisse de Sempach

Association Communale de Chasse Agréée  
de La LARRIE AUJOUIN

(57)

+ Amexe

le 25/01/2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur.

En tant que Président de l'Association Communale de Chasse Agréée, association reconnue au titre de la protection de la nature, je me permet d'attirer votre attention sur l'installation d'un parc éolien sur notre commune de La LARRIE AUJOUIN.

En effet notre, ACCA, a été la première en France à réintroduire la perdrix de souche "ROYALE", pour information cette souche de Perdrix Rouge, fait partie d'un programme emmené par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Charente (archivé) ainsi que la Fédération Départementale du GARD.

La FDC 17 est dépositaire de la marque "La ROYALE" marque déposée en 2007-2008.

Depuis l'ACCA continue son investissement faunistique sur le terrain en signant en octobre 2019, un contrat "PETITE FAUNE DE PLAINE" (niveau 4), en septembre 2020 en signant un nouveau contrat "KIT BUISSON".

Que deviendront tous ces efforts si ce parc éolien soit le jour, nous savons par expérience que toutes les zones d'ombres qu'occasionnent ces éoliennes sont des zones de non nidifications. 180 m de hauteur, imaginez avec la rotation du soleil, la surface de non reproduction... où nidifierons, Alouettes, Perdrix, Tardifs Pâtes, Faisans, Caille des blés, Oedicnèmes Criard, (encore présent en nombre sur notre commune), busards cendre et busards S' Martin et tant d'autre..

À la lecture du résultat d'études (diffusées dans nos boîte aux lettres), le bureau d'étude, ENSOL Environnement, recense entre 41 et 72 espèces d'oiseaux, très aléatoire, du simple au double presque !!!

Je ne suis pas Ornithologue, mais connaisseur de mon territoire, pour ma part j'en recense plus de 80 espèces.

Il est facile d'en oublier aujourd'hui pour les faire réapparaître au besoin dans quelques temps.

À la demande de M. le Maire de la Commune, RAOU Jachy, en juillet 2019, j'ai présenté un plan d'accompagnement et de réintroduction pour la faune locale, aux sociétés porteuses du projet. Certes ce projet était audacieux.

Refusé en bbc, préfèrent privilégier les intérêts de certains sans doute.

Allons nous tout laisser disparaître !!!

En ce qui concerne la flore, je suis sur le résultat d'études, que durant le chantier, les voies d'accès seront balisées pour permettre la préservation de la flore le long des chemins.

Questions : Comment sont-ils y parvenir, à la fin des chantiers développés aux alentours, nous avons le droit de douter...

Toujours sur le même document, je constate la création de 10ha de terravis à vocation écologique, où vont-ils prendre ces 10ha, ou plutôt qui va bénéficier de cette dotation ? sous quelle forme ? qui va s'en occuper dans le temps de leurs engagements ?

Qui peut affirmer aujourd'hui que ces entrepreneurs tiendront leurs engagements ? seront-ils là dans le futur ?

Réalisation de haies, promesse faite à toute les communes,  
à la su des pares éoliens qui nous entourent, on s'offroit  
que se ne sont que des promesses, mais la réalité .....

Comme vous pouvez le constater, beaucoup d'incertitudes  
demeurent, beaucoup trop aux yeux des amoureux de la  
nature que nous sommes.



GAUTHIER Jean Luc  
Président A.C.C.A la  
JARRIE AUDOUIN

---

Martine Raud  
Route de Loulay  
17330 La Jarrie Audouin

A

Monsieur Berthet  
Commissaire Enquêteur

58  
N

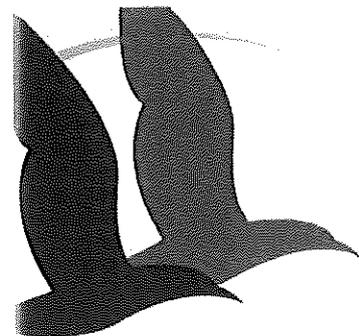
Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Pour le projet éolien sur la commune de la Jarrie Audouin, je voulais dire que c'est au niveau du nombre d'éoliennes prévues que j'ai une objection. Au départ, le parc était envisagé pour une quantité de 6 machines et en proposition finale, sur le plan on arrive à 9. Je proposerai de supprimer celle qui est située au plus proche des maisons, c'est-à-dire à distance de 720 mètres, la numéro E 3. Ceci dit mon domicile n'est pas impacté par la vue de cette dernière. En ce qui concerne la polémique des personnes contre, je préfère des moulins à vent à des centrales nucléaires vieillissantes comme à Blaye et Civaux. Avec les prévisions de sécheresses annoncées, en cas d'accident combien de personnes seront en danger ? Il faut bien un jour réfléchir et agir pour compléter la production d'énergie. Ces centrales devront disparaître dans l'avenir à cause des tonnes de déchets radioactifs nocifs pour des milliers d'années dont on ne sait quoi faire.

Comment vivre sans électricité ?

Le 24 mars 2021.





59

N

La Rochelle, le 22 MARS 2021

Pôle Aménagement et Environnement  
Direction de l'Environnement et de la Mobilité  
Energies Nouvelles  
Affaire suivie par : Cécile DAVID  
85, Bd de la République  
17076 LA ROCHELLE Cedex 9  
Tél. : 05.46.97.55.88  
Email : cécile.david@charente-maritime.fr

Monsieur Philippe BERTHET  
Commissaire Enquêteur  
Préfecture de la Charente-Maritime  
Bureau de l'Environnement  
38, rue Réaumur

17000 LA ROCHELLE

Objet : Avis projet éolien Commune de La Jarrie-Audouin

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

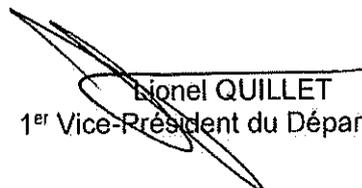
Le projet éolien « Ferme éolienne de la Jarrie-Audouin » est situé dans les Vals de Saintonge. Il s'agit d'un projet commun développé conjointement par deux sociétés Nordex et Volkswind et constitué de 9 éoliennes.

Ce projet a fait l'objet de deux demandes d'Autorisation Environnementale, l'une déposée par la société Nordex pour les éoliennes E1, E2 et le poste de livraison 1 ; l'autre par la société Volkswind pour les éoliennes E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9 et le poste de livraison 2.

Vous trouverez par conséquent, nos remarques et avis dans la note ci-jointe.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Département,  
Pour le Président et par délégation

  
Lionel QUILLET  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Département

Département de la Charente-Maritime

85 boulevard de la République - CS 60003 - 17076 La Rochelle cedex 9

05 46 317 000 info@charente-maritime.fr

charente-maritime.fr  

  
la  
Charente  
Maritime

## AVIS ET REMARQUES DU DEPARTEMENT SUR LE PROJET DE PARC EOLIEN DANS LA COMMUNE DE LA JARRIE-AUDOUIN

Le projet éolien « Ferme éolienne de la Jarrie-Audouin » est situé dans les Vals de Saintonge. Il s'agit d'un projet commun développé conjointement par deux sociétés Nordex et Volkswind et constitué de 9 éoliennes. Il a fait l'objet de deux demandes d'Autorisation Environnementale, l'une déposée par la société Nordex pour les éoliennes E1, E2 et le poste de livraison 1 ; l'autre par la société Volkswind pour les éoliennes E3, E4, E5, E6, E7, E8, E9 et le poste de livraison 2 mais avec un même dossier d'étude et une étude d'impact commune aux 9 éoliennes. La puissance unitaire des éoliennes varie entre 3 et 5,7 mégawatts ; la puissance totale installée sera de 51, 3 mégawatts. La hauteur des éoliennes est de 180 m en bout de pale.

Le rapport fait état pour justifier du choix de la zone d'implantation du parc, des communes favorables à l'éolien, listées dans le schéma régional éolien de la région Poitou-Charentes. Cependant, ce schéma a été annulé en avril 2017 par la cour Administrative d'Appel de Bordeaux, il ne peut donc servir de document de référence.

### I Contexte éolien du projet

Concernant le contexte géographique éolien du projet de la Jarrie-Audouin, il se situe à proximité de 14 autres parcs et projets (en service, autorisés ou en instruction) et dans un périmètre rapproché, où seront installées 93 éoliennes potentielles. Ce sont les parcs et projets suivants :

- les 6 parcs en service pour un total de 38 éoliennes, Bernay-Saint-Martin (8 éoliennes), Mazeray-Bignay (5 éoliennes), la Benâte (6 éoliennes), Antezant-la-Chapelle (8 éoliennes), Nachamps-Courant (7 éoliennes) et Migré (4 éoliennes) ;

- les 5 parcs autorisés pour un total de 32 éoliennes, celui de Tout Vent Chantemerle (6 éoliennes), Saint Félix- Bel air (9 éoliennes), Antezant Saint-Pardoult (4 éoliennes), Villeneuve-la-Comtesse et Vergné (7 éoliennes), Villeneuve-la-Comtesse et Coivert (6 éoliennes)

- les 3 parcs en instruction pour un total de 23 éoliennes, celui de Vervant et les Eglises d'Argenteuil (11 éoliennes) de Courant « ferme éolienne de la Belle Etoile » (7 éoliennes) et de Villeneuve-la-Comtesse et Vergné « Ferme éolienne des terres du Pré René » (5 éoliennes)

### II l'approche paysagère

Concernant le périmètre éloigné, les photomontages de l'approche paysagère (présentés pages 157/158 et suivants du dossier d'étude d'impact – étude du paysage) permettent de voir sur une ligne d'horizon, l'emprise paysagère de parcs et projets éoliens qui encerclent un territoire, leaturent et absorbent toute la perception du paysage naturel (page 166 des photomontages Nordex -WindPro- étude paysage – Projet éolien de La Jarrie-Audouin)

En effet, 6 parcs sont en service (Mazeray-Bignay, Antezant la Chapelle, La Benâte, Nachamps-Courant, Bernay Saint-Martin et Migré) et 5 parcs sont autorisés (Antezant Saint Pardoult, Tout Vent Chantemerle, Saint Félix Bel air, Villeneuve-la-Comtesse et Vergné et Villeneuve-la-Comtesse et Coivert).

Le projet de la Jarrie-Audouin « qui vient s'intégrer devant le parc de la Benâte et Nachamps-Courant sur un nouveau couloir de vent » ne fera que renforcer la transformation industrielle d'un territoire rural dont le paysage est déjà fortement dégradé (page 168 des photomontages Nordex – WindPro)

Les villages et hameaux situés dans l'aire d'étude rapprochée de la zone d'implantation éolienne, sont disséminés au cœur d'un paysage varié, caractérisé par un patrimoine classé,

des plaines de cultures ouvertes, des terres viticoles, des couverts forestiers diffus, des vallées ...etc. L'accumulation d'aérogénérateurs dans cet espace relativement réduit aura pour effet de créer de nombreuses co-visibilités avec le patrimoine classé (l'église de Saint-Martial, l'église de Saint-Pierre de l'Isle, l'église de La Jarrie-Audouin, l'église de Loulay, le Château de Villeneuve-la-Comtesse, le Château de Dampierre sur Boutonne, Le Château de Vervant, le Château de Mornay) (page 174 *des photomontages Nordex – WindPro*) et les deux sites classés Unesco : l'Abbaye Royale de Saint-Jean d'Angély et l'église Saint-Pierre d'Aulnay.

Il est important de souligner que concernant le paysage (note de présentation non technique), le rapport ne fait que préciser que les villages les plus proches (La Jarrie-Audouin, Loulay, Lozay, Dampierre-sur-Boutonne, la Chapelle-Bâton et la Croix-Comtesse) sont ceux qui « présentent les enjeux et les sensibilités les plus forts ».

Or, l'implantation de ces nouvelles éoliennes de 180 m de hauteur va créer une rupture d'échelle avec le patrimoine bâti, les habitations et la végétation endogène. La perception de ce paysage masqué par les champs d'éoliennes ne pourra être atténuée ni par les écrans visuels naturels (le bâti, la végétation, le relief et les couverts forestiers), ni par les mesures « de réduction et d'accompagnement » comme la plantation de « haies arborées et arbustives ».

Les solutions envisagées par le porteur de projet restent limitées (page 13 note de présentation non technique) et portent uniquement sur « les strates végétales » de type « haies arborées ou arbustives » ce qui sera insuffisant pour « réduire la visibilité » des éoliennes qui mesurent 180 mètres de haut. Les ruptures d'échelle seront donc nombreuses non seulement avec le bâti comme le précise le rapport mais avec la végétation arborée.

Par ailleurs, on ne peut accepter qu'un projet éolien de nature industrielle puisse « redéfinir la perception du paysage actuel » comme cela est écrit page 13 du rapport de la note de présentation non technique complété (en mai 2020), au risque d'en faire disparaître le caractère rural. Le paysage représente une forte valeur affective et patrimoniale pour les habitants, les touristes mais aussi les acteurs du monde agricole, encouragés à le valoriser et le sauvegarder.

### III les impacts liés aux travaux

Les travaux d'ingénierie de ce projet éolien situé en zone agricole porteront non seulement sur l'excavation des terres et les fondations des éoliennes mais aussi sur la création de voies d'accès en surface et enterrées nécessaires au passage des engins, au passage des réseaux électriques et aux postes de livraison ce qui aura pour conséquence d'étanchéifier des parties de terres agricoles. De plus, afin que les camions puissent accéder au parc en construction, un linéaire de haies de 95 mètres sera détruit puis compensé; or les haies bocagères sont des corridors écologiques, leur suppression perturbera les habitats et les modes de déplacement des oiseaux ou des chiroptères. Par ailleurs, les éoliennes étant relativement proches des haies bocagères et des bosquets prisés par les chiroptères, le risque d'impact sur ces espèces est important.

### IV Espaces naturels sensibles et biodiversité

Le rapport non technique de l'étude d'impact énonce sans justification précise que les travaux de construction auront des impacts peu significatifs voire négligeables sur les oiseaux, les chiroptères et la faune terrestre. Or l'augmentation du nombre de parcs éoliens dans ce territoire va multiplier les impacts sur les oiseaux et les chiroptères dont les habitats et les modes de déplacements seront perturbés sur des zones très étendues. Il deviendra donc difficile, dans un secteur de plus en plus investi par l'éolien, d'épargner et de protéger les continuités écologiques indispensables tant pour l'avifaune locale que pour les espèces en cours de migration. Il serait par conséquent, très important que l'évaluation environnementale parte d'une approche globale prenant en compte tous les parcs éoliens, en service et en projet, situés dans un rayon de 12 kms et cités ci-dessus afin d'analyser tous les effets cumulés notamment sur l'avifaune et les chiroptères.

Par ailleurs, ce projet industriel est très proche des espaces naturels sensibles de la Vallée de la Boutonne, dernier grand corridor écologique de Charente-Maritime (avant les Deux-Sèvres) d'importance fondamentale pour les espèces fragiles et menacées.

Dans l'aire d'étude immédiate du projet, 5 espèces d'oiseaux sont référencées dans la liste rouge des espèces menacées de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) au titre des espèces en danger : l'Alouette calandrelle, le Bruant ortolan, la Fauvette pitchou, le Moineau friquet et l'Outarde Canepetière

On ne dénombre pas moins de 16 espèces de rapaces présentes dans ce territoire (le Balbusard pêcheur, le Hibou des marais, le Faucon pèlerin, le Circaète Jean le Blanc ...etc). Ces rapaces sont utiles à l'agriculture car ils permettent de réguler les populations de rongeurs et ainsi préserver naturellement les cultures.

Enfin, il faut noter aussi la présence de la perdrix rouge qui fréquente les terres agricoles, espèce fragile en voie de régression dont les habitats et modes déplacements seront perturbés. Une activité d'élevage de cette espèce en vallée de la Boutonne permet sa réintroduction dans des territoires à la végétation adaptée notamment des haies non-traitées.

#### V Atteintes au développement touristique

Au plan touristique, ce secteur est très largement dédié à la randonnée pédestre et au vélo. Les éoliennes seront visibles depuis les chemins de petite randonnée et les circuits cyclables qui contournent le site d'implantation et le village de la Jarrie-Audouin, ainsi que depuis l'itinéraire cyclable « les rives de Boutonne » qui longe la rivière Boutonne.

#### VI Sécurité routière

Au regard de l'étude de dangers potentiels du projet de la Jarrie-Audouin, une éolienne E08 est implantée relativement près de la RD107 ; en cas de fort événement climatique et d'avarie des éoliennes, les pales voire le rotor pourraient être projetés sur cette RD107. Dans la version consolidée du résumé non technique de l'étude de dangers en mai 2020, nous n'avons pas trouvé de prise en compte de cette remarque.

#### VII Conclusion

Ce projet « creuse » le déséquilibre territorial régional dans le déploiement de l'éolien. Il s'inscrit dans un territoire « saturé » de parcs et projets éoliens. A ce stade, l'accumulation incessante d'éoliennes constitue pour ce secteur des Vals de Saintonge, une atteinte environnementale forte.

Par ailleurs, le projet ne correspond pas à la recherche de « bon équilibre » voulu par le Ministère de la Transition écologique. Il ne répond pas aux préconisations de la Ministre de la Transition écologique (3 mars 2020 - séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale), concernant la recherche du « bon équilibre » et du « bon sens » qui doivent présider le déploiement de l'éolien, afin d'éviter les saturations visuelles des territoires, de favoriser « l'adhésion de l'acceptabilité » et de faire en sorte de « protéger le patrimoine naturel et culturel » dans tous les projets.

Eu égard à l'ensemble de ces remarques, le Département de la Charente-Maritime émet un avis défavorable pour ce projet éolien dans la commune de la Jarrie-Audouin.

60 No

Sujet : [INTERNET] Ferme Éolienne de la Jarrie-Audouin  
De : "Mairie d'Antezant la Chapelle" <mairie@antezant-lachapelle.fr>  
Date : 25/03/2021 15:16  
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Éric POISBELAUD  
Maire d'Antezant la Chapelle

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Concernant le projet éolien sur la commune de la Jarrie-Audouin, le Conseil Municipal d'Antezant la Chapelle a délibéré le 2 mars 2021 en donnant un avis défavorable à ce projet. La principale raison est le nombre d'éoliennes trop important sur notre territoire donnant une sensation de saturation visuelle, qu'il n'y avait pas il y a 10 ans.

Pour ma part, je voulais vous faire part de mon expérience avec la Société Volkswind qui a installé 8 machines sur notre commune en 2019. Le premier contact a été en 2009 et de bons rapports se sont créés. Ils ont toujours été à l'écoute, en nous faisant part, régulièrement de l'avancée du dossier. C'est une société sérieuse, très professionnelle et aussi très humaine.

Bien cordialement

Éric POISBELAUD – Maire  
MAIRIE D'ANTEZANT LA CHAPELLE  
10, allée des Tilleuls – 17400  
Tel-fax : 05.46.59.91.29  
Ouverture au public : Lundi et jeudi de 14h à 18h

Sujet : [INTERNET] La Jarrie Audouin - Eoliennes  
De : Gilles VENNER <maire.bagnizeau@gmail.com>  
Date : 26/03/2021 14:27  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Madame/Monsieur

Par la présente je vous donne quelques informations concernant la société Volkswind qui est intervenue sur ma commune dans le cadre du projet du parc éolien La Brousse/Bagnizeau;

Bien que j'ai pris le projet en route les contacts avec cette société ont été excellents. Ils ont été à l'écoute de nos inquiétudes concernant notamment la voirie.

Les travaux ont été rapides et bien que cela ne soit pas entièrement achevé je ne doute pas que la remise en état finale sera conforme à nos attentes

\*\*\*\*\*

Le Maire,  
Gilles VENNER  
33 Rue de la Mairie  
17160 BAGNIZEAU

Tél 06 58 21 47 06

61

u N

[INTERNET] Suggestion de www.charente-maritime.gouv.fr : 01/0...

**Sujet :** [INTERNET] Suggestion de www.charente-maritime.gouv.fr : 01/03/2021 Enquête publique Projet parc éolien sur la commune de LA JARRIE AUDOUIN  
**De :** joel chatelier <joel.chatelier0056@orange.fr>  
**Date :** 15/03/2021 11:52  
**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Ce message vous a été envoyé parce que "joel chatelier <joel.chatelier0056@orange.fr>" pense que vous trouverez la page "01/03/2021 Enquête publique Projet parc éolien sur la commune de LA JARRIE AUDOUIN" [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) intéressante.

Lien vers la page:

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/01-03-2021-Enquete-publique-Projet-parc-eolien-sur-la-commune-de-LA-JARRIE-AUDOUIN>

Commentaire par "joel chatelier <joel.chatelier0056@orange.fr>":

NON au projet éolien de la jarrie audouin

TROP C'EST TROP

les éoliennes ne sont que du profit pour qqes communes sans se soucier des nuisances aux habitants, désagréments visuels et environnementales mortalité de nos oiseaux migrateurs .....

62

N

**Sujet :** [INTERNET] Enquete Publique La Jarrie Audouin

**De :** "jo.benoit001" <jo.benoit001@laposte.net>

**Date :** 16/03/2021 09:22

**Pour :** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

En tant que citoyen, père et grand-père je tiens à marquer mon soutien au projet éolien développé à la Jarrie Audouin.

Ce projet a fait l'objet de concertations pendant plus de 2 ans et est situé à un éloignement suffisant des habitants (plus de 740 mètres alors que la loi impose 500 mètres).

Bien sûr, tout n'est pas parfait mais ce projet est intéressant et ne laissera pas de déchets radioactifs aux générations futures.

Au niveau esthétique, je pense que les éoliennes défigurent moins le paysage que certaines lignes hautes tensions qui sillonnent notre beau pays sur des centaines de kilomètres.

Recevez mes sincères salutations

Joseph BENOIT

64



St Pierre de l'Isle, le 10 mars 2021

Bonjour,

Par la présente nous nous opposons fermement à l'installation des éoliennes sur le secteur de La Jarrie Audouin.

Le groupe médical Korian, locataire du château de Mornay depuis 15 ans, a annoncé son départ du domaine au 30 juin 2021. Depuis cette annonce, nous travaillons durement sur le projet de créer de nouvelles activités afin de continuer d'entretenir ce magnifique domaine du XVIIème siècle.

**Le château est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1949 (château et parc)**

En + de sa magnifique architecture, il dispose d'une trentaine de chambres.

Dans cette campagne Saintongeaise, il est entouré de son parc, de douves et de verdure.. C'est un lieu empreint de sérénité entre Histoire et Nature qui fait et de lui un lieu idéal pour y trouver la sérénité.

Compte tenu de sa disposition géographique et de ses aménagements, nous avons décidé de lui offrir une nouvelle vie basée sur :

- Les mariages et autres cérémonies
- Les séjours de groupes notamment de bien-être (yoga, jeûne, méditation...) et autres hébergements
- Les séminaires et conférences
- Les visites et séjours touristiques, culturels et artistiques.

Le développement de ces activités et les investissements qu'il nécessite sont particulièrement angoissants dans cette période de crise sanitaire mais nous restons déterminés car nous sommes convaincus des atouts du Château de Mornay.

Il est évident que l'installation d'éoliennes (bien plus grandes que nos 4 tours et que nos arbres classés Arbres Remarquables de France) seraient néfastes à l'esthétique et l'image du site qui perdrait de sa valeur immobilière mais aussi de l'énergie apaisante que les visiteurs y ressentent.

**Lorsque vous appréciez la nature et l'architecture, que vous admirez le platane de 450 ans impressionnant par son âge, sa prestance et sa taille 35m de haut vous ne pouvez qu'être choqué de découvrir des éoliennes hautes de 180m soit 5 fois + grand que le + grand arbre de la commune !!**

**De +, compte tenu de la désertification économique et sociale que connaît le Val de Saintonge, d'ailleurs classé en Zone de Revitalisation Rurale, l'implantation de nombreuses éoliennes ne ferait que renforcer cette situation déjà critique.**

Les commerces se raréfient et les écoles se désertifient. Préservons ce qu'il est encore possible de préserver.

Le seuil de notre tolérance est déjà atteint avec la présence de + de 20 éoliennes dans un rayon de 10kms !!!

Les habitants, l'association des Amis du Château de Mornay et les créateurs de la nouvelle SAS du Château se battent pour préserver ce patrimoine local et comptons sur le respect des autorités et municipalités avoisinantes pour y contribuer.

Ce site, porteur d'activités professionnelles, d'animations et de fréquentation touristique et culturelle est également une chance pour notre petite commune et celles qui l'entourent.

Il est également riche d'un écosystème que nous nous devons de préserver activement, d'une faune et d'une flore que nous nous efforçons déjà de conserver avec difficulté face à la surconsommation et donc à l'agriculture intensive qui a au fur et à mesure déboisé considérablement notre nature. L'homme cause trop de dommages, il est + que temps de se responsabiliser et de stopper les dégâts.

**Nous parlons de la pollution visible mais il ne faut pas oublier les traces sur la durée que laisseront ces socles avec une fondation invisible à l'oeil nu mais dont l'empreinte demeurera à jamais !**

Pour éviter de faire subir aux particuliers et professionnels, visiteurs du Château de Mornay et de tout le Val de Saintonge, les nuisances sonores, visuelles et écologiques nous vous demandons expressément l'arrêt de tous projets d'installations de nouvelles éoliennes.

**Si, comme il est précisé sur la communication en faveur de ces installations, 9 éoliennes fournissent 30.000 foyers en électricité, alors il y a déjà eu assez d'installations d'éoliennes à proximité pour alimenter notre belle campagne suffisamment dénaturée.**

Il faut utiliser des énergies réellement vertes ou répartir les installations d'éoliennes de façon proportionnelle pour ne pas faire subir aux villages à faible densité la surconsommation des villes.

Nous comptons sur votre respect et responsabilité pour préserver la valeur et l'attrait de notre patrimoine local naturel et historique mais aussi pour lui donner une chance de développer de l'activité et de l'emploi.

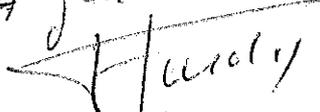
Dans l'espoir d'une réaction allant vers la protection de nos campagnes.

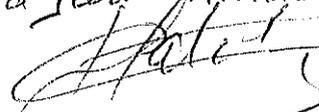
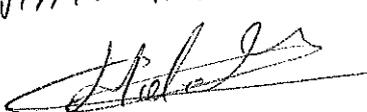
Cordialement,

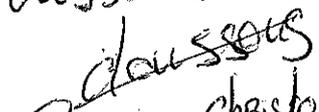
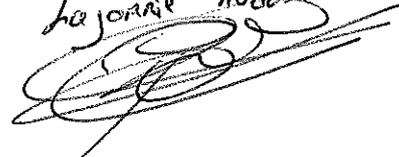
Mme VERINE  


MR VERINE  


M<sup>lle</sup> DOUSSOUS Rejane  


Hardy Suzette  
La Jarrie Ardouin  


CHATELIER IDÉL  
La Jarrie Ardouin  
  
CHATELIER MICHELE  


M<sup>lle</sup> DOUSSOUS alexandre  
  
GAENON christophe  
La Jarrie Ardouin  


Hardy Bernard  
La Jarrie Ardouin  
+ Hardy  
GAENON Florence  
La Jarrie Ardouin  


BERNARD Thomas  
GORNARD Christian  
  
GORNARD Dominique  




N° 65 3 feuilles

Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien en cours sur la Commune de La Jarrie Audouin, en signant cette pétition du collectif « Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin » :

Nom	Prénom	Commune	Date	Signature
Bouvard	Elisabeth.	La Jarrie Audouin	21/03/21	
Lamy	Roland	La Jarrie Audouin	21/3/21	
Deboqueument	Dante	Villeneuve la Comtesse	21/3/21	
Tomim-Bavoille Gandreeg	Hélène	Villeneuve la Comtesse	21/03/2021	
DEBORGE	EMMANUEL	VINAX	21.3.21	
URWIN	Rolande	Grand Outre	21-3-21	
WROE	Sandy	Grand Outre	21.3.21	
FARET	Laura	St Jean de Luz	21/03/21	
Drault	Patricia	Saujon	21/03/21	
BILLERIN	JEAN PIERRE	Bampierre St Et	21/03/21	
KHELIL	Samy	Rochebat	21/03/21	
CHARTRES	Maurice	Abbaye Riche	21/03/21	
FARET	J-Luc	MATHA	21/03/21	
CHARTRES	Suzanne	Cognac	21/03/21	
Train	Isabelle	Asnier	20-1/03/21	
Chiquan	Christal	Aulnay	21/03/21	



Je fais part de mon désaccord avec le projet éolien en cours sur la Commune de La Jarrie Audouin, en signant cette pétition du collectif « Non aux 9 Eoliennes de La Jarrie Audouin » :

Nom	Prénom	Commune	Date	Signature
YORK	Wendy	Dampierre	26.03.2021	
YORK	Graham	Dampierre	26.03.2021	
Allen	SAM	Dampierre	27.03.21	
BEERSHAW	PETER	Dampierre	27.03.21	
WYNS	Jacqueline	Dampierre	27.03.21	
McLAREN	Margaret	Dampierre	28.03.21	
EGERTON	Simon	Dampierre	30/03.21	
HOLDEN	Givi	SALBOEUF	30.03.21	
HOLDEN	MILES	"	"	
DUPUY	SONIA	LA VILLEDIEU	31/03/21	
GRONKERT	Danièle Huyse	DAMPIERRE BOUTONNE	31/03/21	
PFISTER	Alain	DAMPIERRE SUR BOUÏONNE	31/03/21	
DEVILLE	BRUNO	DAMPIERRE SUR BOUÏONNE	31/03/21	





66 - 1 10

Sujet : [INTERNET] Enquête publique de La Jarrie-Audouin  
De : Sandrine Bertin <sandrine.bertin17@gmail.com>  
Date : 28/03/2021 19:29  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mr le préfet,

Mr le commissaire enquêteur,

Vous trouverez ci-joint les raisons de mon opposition au projet du parc éolien de La Jarrie-Audouin ainsi que quelques annexes étayant mon avis défavorable.

Autoriser ce projet reviendrait à entraîner une catastrophe paysagère, économique et sanitaire.

Je suis contre la mise en place d'un projet éolien sur le site choisi de part ses impacts :

- négatifs et permanents sur une ressource naturelle et précieuse : l'eau potable ;
- négatifs sur la biodiversité de manière qualitative et quantitative ;
- négatifs sur la santé aussi bien humaine qu'animale ;
- négatifs sur le cadre de vie des habitants de la commune et des communes limitrophes.

Je suis contre la mise en place du projet éolien lui-même de part sa non-conformité prévue au niveau acoustique.

J'émet un avis très fortement défavorable.

Mme BERTIN Sandrine

Propriétaire à la Jarrie Audouin d'une maison, de plusieurs terrains et d'un bois.

Pharmacien inscrit au Conseil de l'Ordre des Pharmaciens (RPPS 10000475029).

Avast  
logo

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus  
Avast.  
[www.avast.com](http://www.avast.com)

— Pièces jointes : —

Raison Avis défavorable au projet éolien.pdf

30 octets

## RAISONS DE MON OPPOSITION AU PROJET EOLIEN

La lecture des documents mis à ma disposition lors de l'enquête publique m'a permis d'élaborer mon propre point de vue dont voici la synthèse.

### I. Saturation du paysage de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge

Ce projet ne va que s'ajouter à la saturation déjà présente dans une zone géographique de petite taille en comparaison avec la taille du département.

### II. Impacts visuels négatifs

- Impact visuel négatif direct du parc envisagé sur les habitants de la commune de La Jarrie-Audouin et des communes environnantes (6 villages et 9 zones habitées de proximité). Cet impact visuel est augmenté par le nombre (9) et la hauteur des éoliennes envisagées (180m). De plus, la zone d'implantation potentielle représente les 2/3 de la surface communale.
- Impact visuel négatif direct sur le patrimoine architectural local : l'église Sainte Madeleine de La Jarrie-Audouin, l'église de Saint Martial et le Château de Mornay à Saint Pierre de L'Isle. Une sensation d'écrasement et d'encerclement est très présente vis-à-vis de ces sites.
- Impact visuel négatif sur les deux sites de notre région Inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO : l'église Saint Pierre d'Aulnay et les chemins de Compostelle ainsi que l'Abbaye Royale de Saint Jean d'Angély. Les touristes qui viendront visiter ces lieux seront confrontés à la vision du parc éolien envisagé s'ajoutant à ceux déjà construits.

### III. Impacts négatifs sur la biodiversité

Du fait de la présence sur la zone envisagée d'écosystèmes variés (cultures, prairies, haies, ruisseaux, source...) le projet présente des impacts négatifs dans une zone d'une grande richesse sur le plan de la biodiversité, particulièrement sur l'avifaune et les chiroptères.

Ce projet va à contre courant des efforts faits par la collectivité au niveau local (Trame Verte et Bleue) ainsi que vis-à-vis des directives gouvernementales émises dans le Plan Biodiversité du 4 juillet 2018. En effet, ce plan interministériel a pour objectif la **réduction à zéro de la perte nette de biodiversité** avec une mobilisation collective limitant la consommation d'espaces et préservant les milieux, protégeant les écosystèmes emblématiques et menacés, prenant en compte le lien entre santé et environnement.

Les études demandées lors de ce projet ont mis en évidence 94 espèces d'oiseaux dont plusieurs sont inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux (espèces quasi menacées en France et en déclin en Poitou Charentes). Sur les 34 espèces de chiroptères reconnues en France métropolitaine, 21 espèces ont été détectées dans l'aire d'étude immédiate. Du fait de la présence de différents écosystèmes, sont retrouvés, en plus, différentes espèces d'amphibiens, reptiles, insectes et bien entendu des espèces de mammifères terrestres. Le nombre d'espèces référencées, rapporté à l'étendue géographique très limitée étudiée, montre la grande richesse sur le plan de la biodiversité qui sera obligatoirement impactée par la mise en service d'un parc éolien industriel sur son territoire.

De plus, lors de la mise en place au niveau local de la Trame Verte et Bleue, des visites sur le micro bassin du ruisseau du Roi, référencées dans le rapport « Étude et protection des Gallaselles et de leurs habitats aquatiques souterrains en Poitou-Charentes » de François Lefebvre, Bruno Fillon, Galledrat Miguel datant de janvier 2016, ont mis en évidence la présence d'individus appartenant à l'espèce Gallaselle, un petit crustacé vivant uniquement dans les eaux souterraines du centre-ouest de la France. La présence de ces « fossiles vivants » s'expliquerait par le maintien sur de très longs pas de temps (de l'ordre du million d'années) d'un

milieu de vie tamponné et de conditions microclimatiques constantes. C'est donc une espèce endémique, à haute valeur patrimoniale, classée « vulnérable » sur la liste rouge nationale (UICN-MNHN, 2012), Elle a notamment été retenue comme « espèce prioritaire » par le Conseil national scientifique en charge des grandes orientations régionales de la SCAP. Dans ce rapport, une zone de protection est préconisée englobant le micro bassin du ruisseau du Roi de la Jarrie-Audouin, celui-ci se trouvant dans la zone d'implantation potentielle du projet envisagé.

La flore va être impactée lors du chantier. L'étude présentée a répertorié 184 espèces dans le périmètre de l'aire d'étude immédiate dont 2 espèces patrimoniales à enjeu de conservation : *Fritillaria meleagris* et *Orchis militaris*. Cette dernière est en danger d'extinction en Poitou-Charentes et entraîne à l'endroit de la station des enjeux très forts. Les haies constituent un maillage bocage assez dense (près de 10km) notamment dans la zone d'implantation. Ce sont des corridors écologiques alors que le projet prévoit l'arrachage de 95 mètres linéaires de haies.

#### IV. Impacts négatifs sur une ressource locale inestimable : l'eau

La zone d'implantation concerne deux masses d'eau superposées : une première superficielle de niveau 1 (code européen FRFG015) puis une inférieure de niveau 2 (code européen FRFG078). Le ruisseau du Roi prend sa source sur la ZIP et alimente la Boutonne en aval. La source avec sa station de pompage actuellement désaffectée (depuis 2002) n'est plus utilisée pour l'alimentation en eau potable mais reste utilisée pour l'agriculture. L'implantation d'un parc entraîne une modification du sous sol liée aux fondations. Toujours d'après l'étude présentée, cela va se traduire par des modifications des écoulements et des risques de la dégradation de la quantité en eau souterraine. Cet impact est **permanent**. En raison du changement climatique, des sécheresses et des canicules peuvent être attendues induisant une augmentation du prix de l'eau et donc l'intérêt de réhabiliter notre station de pompage en eau pour l'alimentation en eau potable. Cette réhabilitation est retrouvée dans 1% des stations désaffectées actuellement. Les sources destinées à la production d'eau potable bénéficient d'un périmètre de protection incompatible avec la zone d'implantation du projet.

#### V. Impacts négatifs sur l'économie locale, départementale et nationale

- Dévaluation de la valeur du patrimoine immobilier et foncier local du fait des impacts visuels et acoustiques négatifs. Cette dévaluation va toucher un nombre important de propriétaires (7 villages et 9 zones habitées). Les 9 éoliennes de 180 mètres de haut se trouvent à une distance inférieure à 1 500 mètres avec 8 à moins de 1 000 mètres et 1 à 1 100 mètres des habitations.
- Condamnation de l'utilisation des chemins de randonnées de La Jarrie-Audouin puisque ceux-ci traversent la zone d'implantation des éoliennes. En effet, la visite d'un site éolien nécessite le port d'un casque de chantier. De plus, ce projet sera visible par les pèlerins lors de leur marche sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle qui longe le Sud de l'aire d'étude : la voie de Tours (*via Turonensis*).
- Impact négatif sur le tourisme vert ou le tourisme culturel. La vue directe sur un parc éolien et sa nuisance sonore vont entraver la viabilité économique des chambres d'hôtes ou gîtes locaux. De plus les touristes venant visiter les deux sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, n'étant pas « téléportés », seront confrontés de manière directe à la vue de ce parc.
- Gaspillage de l'argent public et de l'argent du contribuable. La production d'électricité intermittente et aléatoire fait l'objet de plusieurs polémiques vis-à-vis de sa rentabilité réelle. A la lecture du projet, sa réalisation demanderait la mise en œuvre de « bridages ». N'étant pas ingénieur, ceci met en lumière une rentabilité de ce site obligatoirement diminuée. De plus, les opérateurs bénéficient d'un tarif de rachat très avantageux et d'avantages fiscaux. S'ajoute à ceci la taxe payée par les contribuables (C.S.P.E) via leur facture d'électricité. La mise en parallèle entre la rentabilité médiocre de ce parc avec le coût pour l'Etat et les contribuables est défavorable à ce projet.

## VI. Impacts sanitaires négatifs

De part ma profession, l'étude des impacts sanitaires est primordiale.

### • Impacts sanitaires négatifs sur la faune

- Risque de mortalité par collision ou barotraumatisme particulièrement élevé pour plusieurs espèces d'oiseaux et de chauves-souris. Ce risque est important pour les rapaces (9 espèces concernées dont plusieurs en déclin en région). De plus, l'expertise place le périmètre d'étude dans un couloir de migration large et diffus. D'après le Programme National Eolien Biodiversité, concernant l'avifaune, les rapaces représentent plus de 30% des cadavres retrouvés sous les éoliennes en Europe (T.Dürr-2019). Les laridés (mouettes, goélands et sternes) représentent près de 20% des cadavres. Parmi les 21 espèces de chiroptères présentes, 7 espèces ont des sensibilités très fortes pour 4 d'entre elles et fortes pour 3 d'entre elles vis à vis du risque de mortalité par collision directe ou barotraumatisme. D'après le Programme National Eolien Biodiversité, le taux de mortalité par collision et ou barotraumatisme concernant les chiroptères est évalué entre 0 et 69 chauves-souris par éolienne et par an. Dans ce projet le taux attendu sera certainement proche du maximum vue la population importante en chiroptères du site.
- Du fait de la mortalité attendue sur un certain nombre d'espèces, ce projet va conduire à un déséquilibre de la chaîne alimentaire et donc impactera de manière négative la continuité écologique locale.
- Le balisage lumineux obligatoire va désorienter la faune locale. Les bois et les haies situés dans certains cas à 100 ou 200 mètres d'une éolienne sont le refuge d'une faune importante qui sera impactée de manière négative par les balisages nocturnes entraînant leur épulnement et leur mort de manière indirecte.
- Le document précise que « les éoliennes sont bien des sources d'infrasons et de basses fréquences » et que « des connaissances acquises récemment chez l'animal montrent toutefois l'existence d'effets biologiques induits par l'exposition à des niveaux élevés d'infrasons ».

### • Impacts sanitaires négatifs sur la santé humaine

- L'académie de médecine dans son rapport « Nuisances sanitaires des éoliennes terrestres » datant du 9 Mai 2017 montre du dolgt les impacts négatifs sur la santé liés à la défiguration du paysage et à la dépréciation immobilière. Ces derniers génèrent des sentiments de contrariété, d'irritation, de stress, de révolte avec toutes les conséquences psychosomatiques qui en résultent. Le rapport précise que ces effets sont amplifiés par l'installation d'éoliennes de plus en plus hautes. Le rapport conclut de lier un plan d'implantation d'éolienne à leur hauteur. Dans le projet proposé, les éoliennes sont très hautes et toutes proches d'habitations (8 à moins de 1 000 mètres et 1 à 1 100 mètres) dans une zone géographique avec une vue très dégagée. Donc l'impact visuel très important sera à l'origine d'effets négatifs sur la santé des riverains du parc.
- L'implantation d'un parc éolien conduit à l'émergence de problèmes de santé non spécifiques regroupés sous le nom de « syndrome éolien », certains ayant une base organique comme les troubles de sommeil ou les équivalents du mal des transports. Ces symptômes touchent une partie des riverains (entre 4 et 20%) qui dans le projet proposé pourraient être problématiques (le parc est entouré d'habitations).
- Toujours selon le rapport de l'académie de médecine : « Toutes les données de la littérature concordent pour souligner l'effet très négatif du bruit sur le sommeil. De fait, les troubles du sommeil représentent sans doute la doléance la plus constante des riverains. Ils sont d'ailleurs objectivés par les enregistrements somnographiques effectués par des cliniques du sommeil. Ces études concluent qu'à l'intérieur d'un périmètre de 1,5 km le bruit émis par les éoliennes perturberait la qualité du sommeil ». Le projet éolien proposé est de 9 éoliennes, chacune d'elle dans un périmètre de moins de 1,5 km des habitations.
- Concernant les nuisances sonores, le bruit généré par une ferme éolienne doit respecter le critère d'émergence. Le volet acoustique montre la non-conformité aux critères d'émergence sonore.

Avant même la construction, les calculs réalisés par le bureau d'ingénierie Sixence Engineering montrent « un risque potentiel de dépassement des critères réglementaires sur certaines zones et en présence de certaines conditions de vent et de périodes ». Lors des calculs effectués pour mesurer la sensibilité acoustique du projet, en période matinale, des risques de faibles dépassements réglementaires sont attendus aux 3 points de contrôle les plus proches du projet, en présence de vitesses de vent plutôt soutenues. En période nocturne, des risques de dépassements réglementaires aux ZER les plus proches du projet sont attendus pour des vitesses moyennes et fortes de vent. Le bureau d'études conclut à un impact sonore modéré à notable en période nocturne. La non-conformité attendue vis-à-vis de la réglementation acoustique invalide ce projet.

## **VII. Conclusion**

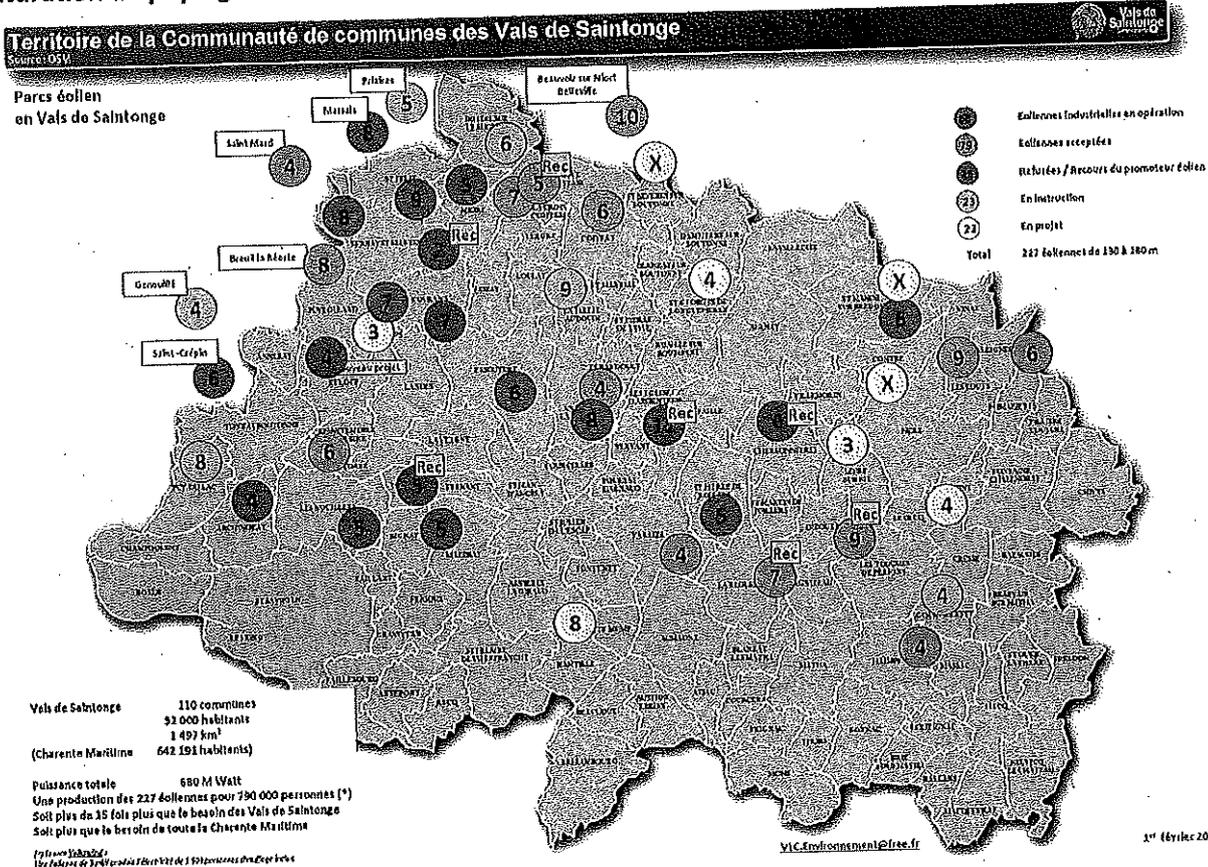
A la vue des points analysés, la balance bénéfices/risques de ce projet est très défavorable. Les impacts négatifs recensés sont les raisons de mon opposition à ce projet, et à tout autre projet éolien sur ce site. Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte mes conclusions.

J'émet un avis très défavorable au projet éolien.

66-4

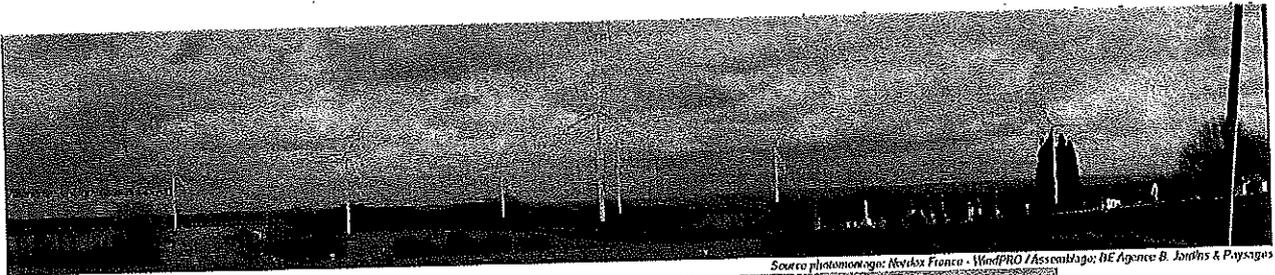
# ANNEXES/SOURCES

## Saturation du paysage de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge

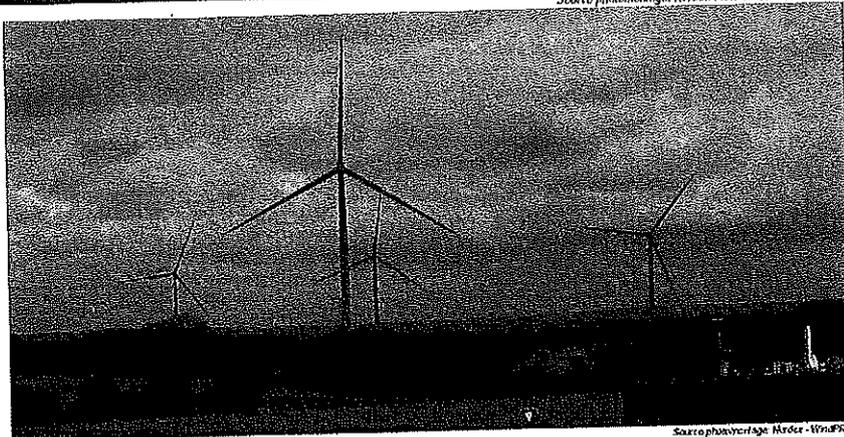


### Impacts visuels négatifs

Vue de La Jarrie-Audouin : le cimetière est « écrasé » par les éoliennes.

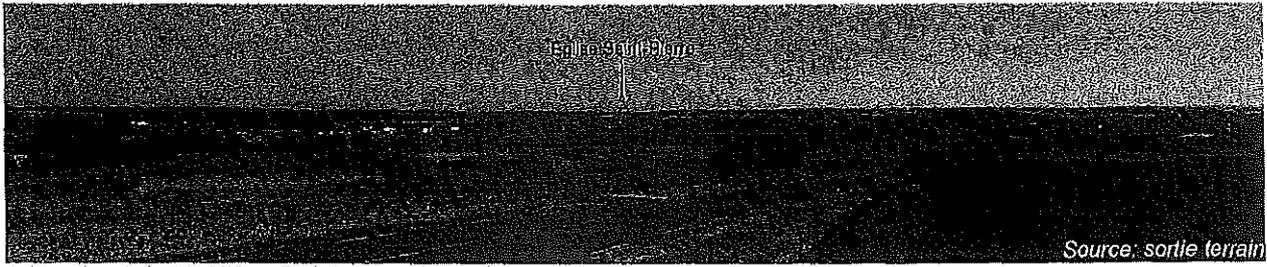


Source photographique: Nicolas Franco - WindPRO / Assemblage; DE Agence B. Joubin & P. Yssigues

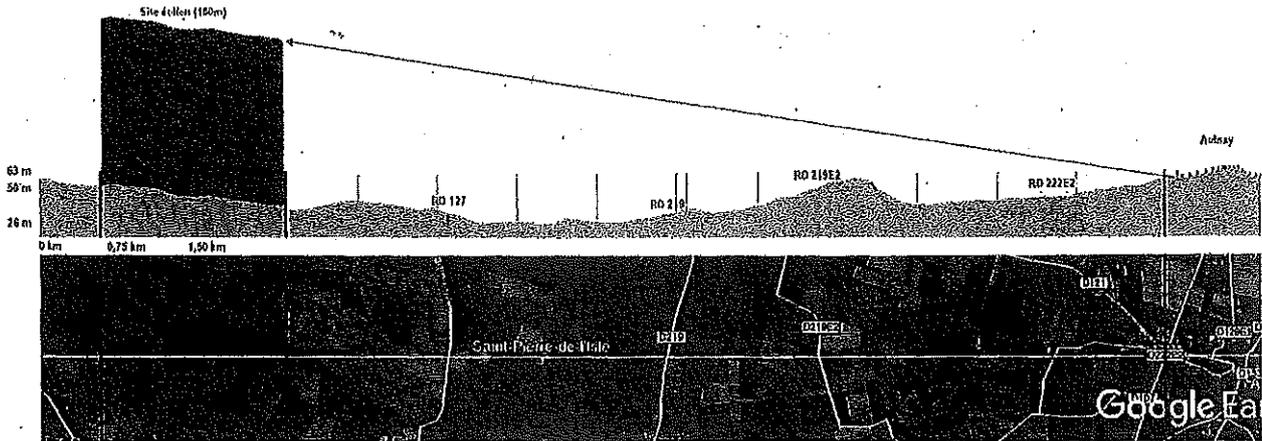


Source photographique: André - WindPRO

Aulnay de Saintonge :



1. Vue depuis la RD 950 au Sud-Ouest de la commune



Source : Google Earth Pro / BE Agence B. Jardins & Paysages

Saint Jean d'Angély :



2. Vue depuis la RD 939 en direction du site de projet.

<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/17.pdf>

Impacts négatifs sur la biodiversité

Trame Verte et Bleue La Jarrie Audouin : [http://www.lajarrieaudouin.fr/file/PAC\\_TV\\_B\\_2016-2018\\_La\\_Jarrie-Audouin.pdf](http://www.lajarrieaudouin.fr/file/PAC_TV_B_2016-2018_La_Jarrie-Audouin.pdf)

[https://www.ecologie.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-informations-cles#scroll-nav\\_1](https://www.ecologie.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-informations-cles#scroll-nav_1)

<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-biodiversite>

Etude et protection des gallaselles : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01350900>  
Et <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01350900/document>

➤ *Le bassin versant du Ruisseau du Roi (17)*

Suite à l'observation inédite de gallaselles par Claude BOU, en 1992, au nord de l'île d'Oléron (puits de « la Garenne », Saint-Denis-d'Oléron, N = 4), il avait été pressenti de proposer à protection au moins un site insulaire au terme de ce programme (intérêts paléo-biogéographiques notamment, cf. MAGNIEZ & HENRY, 2001). Malheureusement la réalité du terrain a fait que nous n'avons pas recontacté de gallaselle, ni dans le puits original qui semble avoir été comblé depuis (cf. échanges avec C. BOU), ni ailleurs sur la commune ou sur l'île (N = 2 sites prospectés), ni même sur les autres îles de la façade atlantique (Ré, N = 3 sites / île d'Aix, N = 1 site / île Madame, N = 1 site) !

À défaut donc, et en l'absence de collecte en effectifs conséquents par ailleurs (N ≤ 3), nous nous retournons pour la Charente-Maritime vers 2 sites contigus, prospectés avant programme par les universitaires lyonnais et présentant des abondances intéressantes (cf. Figure 27 et 28). C'est en effet dans le micro-bassin versant du Ruisseau du Roi, au niveau de 2 de ses sources d'alimentation, à la Fontaine au Roi (commune de La Jarrie-Audouin) et à la Fontaine des Veuves (commune de Saint-Pierre-de-l'Isle) que Christophe DOUADY (univ. Lyon 1) avait collecté en décembre 2008 un nombre conséquent de gallaselles (respectivement, 15 et 40 individus). Une visite et des prospections récentes à ces 2 stations (le 11/04/2016) ont permis de confirmer la présence et la persistance ici d'une belle population de gallaselles (N = 13 à la Fontaine au Roi / N = 3 à la Fontaine aux Veuves).

Stygo-faune associée : mollusque *Bythinella* sp. + crustacé *Niphargus* sp. + halacarien *Soldanellonyx chappuisi*.

Le choix de ces sites est conforté par la volonté affichée des municipalités concernées de s'approprier, de valoriser et de protéger ces richesses, dans le cadre notamment de la Trame Verte et Bleue (TVB\*), et à travers un projet de restauration/valorisation des lavoirs et fontaines (cf. Nais AUBOUIN, NE 17, comm. pers., 3 février 2016 ; Jacky RAUD, maire de La Jarrie-Audouin, visite du 11 avril 2016 ; Jean-Pierre CHATELIER, maire de Saint-Pierre-de-l'Isle).

Gallaselles et habitats aquatiques souterrains en Poitou-Charentes - Rapport d'Activités 1 et 2<sup>es</sup> phases (2013 - 2015) 61

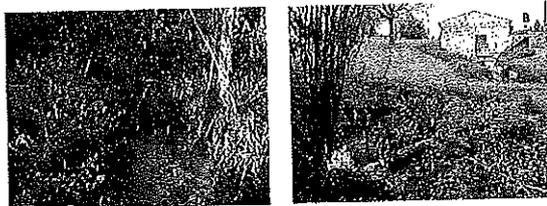


Figure 27 : Sources du Ruisseau du Roi. A - Fontaine au Roi (La Jarrie-Audouin, 17) ; B - Fontaine des Veuves (Saint-Pierre-de-l'Isle, 17)

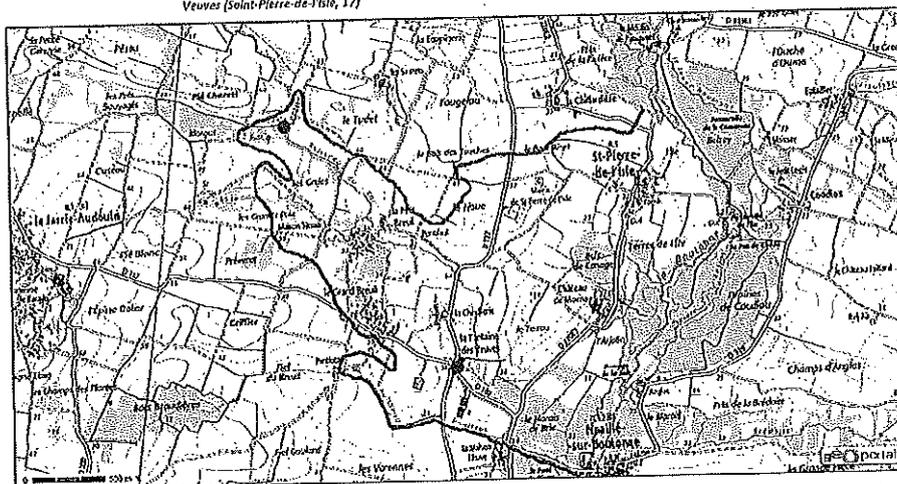


Figure 28 : Contour d'un possible périmètre de protection (à minima) autour du micro-bassin versant du Ruisseau du Roi (basé sur la cote +45 m en amont), incluant les 2 sites connus à gallaselles (points rouges), et la confluence avec la Boutonne

## **Impacts négatifs sur une ressource locale Inestimable : l'eau**

<http://macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/commune/La%20Jarrie-Audouin-17330>

<http://sigespoc.brgm.fr/splp.php?article49#5>

<http://outil2amenagement.cerema.fr/les-perimetres-de-protection-de-captages-et-r433.html>

## **Impacts sanitaires négatifs**

<https://www.academie-medecine.fr/wp-content/uploads/2017/05/Rapport-sur-les-%C3%A9oliennes-M-Tran-ba-huy-version-3-mai-2017.pdf>

67

10

Sujet : [INTERNET] à l'intention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur pour la ferme éolienne de la Jarrie-Audoin  
De : Danielle INGRAND <daingrand7@gmail.com>  
Date : 28/03/2021 19:21  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mr Philippe Berthet

Je soutiens le projet de la ferme éolienne de la Jarrie-Audoin  
L'énergie éolienne est une énergie propre, une utilisation des forces de la nature, sans risque comme les centrales nucléaires et leurs déchets et permet de réduire l'approvisionnement des ressources fossiles.  
Cette ferme éolienne permettra des emplois locaux et aura des retombées économiques sur le secteur.

Bien cordialement

Mme Danielle INGRAND  
10 chemin du tilleul  
79260 ROMANS

[INTERNET] Éolien La Jarrie Audouin

68

N

Sujet : [INTERNET] Éolien La Jarrie Audouin  
De : Serge BERNET <serge.bernet0704@orange.fr>  
Date : 28/03/2021 09:04  
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

A l'heure du tout électrique, il nous faut produire de plus en plus d'électricité. L'éolien est, entre autre, une des solutions.

Je soutiens le projet de La Jarrie Audouin porté par la société Volkswind.

Par son professionnalisme, cette entreprise tient ces engagements tant sur les travaux que sur la protection de l'environnement.

--  
Cordialement,

Serge BERNET  
Mairie  
26 rue de Saintonge  
17160 LA BROUSSE

[INTERNET] Monsieur le commissaire enquêteur du parc éolie...

69

10

Sujet : [INTERNET] Monsieur le commissaire enquêteur du parc éolien de La Jarrie Audouin.

De : Jean Portrait <jeanportrait06@gmail.com>

Date : 26/03/2021 16:11

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Les structures de production d'énergie éolienne rendent concrètes les solutions aux besoins de transition énergétique nécessaires à l'évolution de la société française.

La ferme éolienne de La Jarrie Audouin est une chance unique qu'il faut saisir.

J-Philippe Portrait

79 rue A.Brugerolle

17160 Matha

gérant de la SCI PORCHA

propriétaire à La Jarrie Audouin

Mail : [jeanportrait06@gmail.com](mailto:jeanportrait06@gmail.com)

25/03/2021



Garanti sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

(70)



**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique La Jarrie Audouin

**De :** Marie Vallois <marievallois80@gmail.com>

**Date :** 30/03/2021 15:13

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet éolien sur la commune de La Jarrie Audouin car je suis régulièrement de passage sur la commune de Matha, c'est pour cela que je souhaite apporter ma contribution, après lecture du dossier.

Le projet est bien situé et éloigné des lieux de vie et d'habitation (plus de 700m des hameaux et à presque 900m de La Jarrie Audouin) ce qui à mon sens est suffisamment éloigné pour ne provoquer aucune gêne sonore ou d'effet stroboscopique.

De plus, je tiens à mettre en avant que ce projet va permettre de faire travailler nos entreprises locales, ce qui est un point qui n'est pas négligeable.

Il me paraît indispensable de développer une énergie verte. Nous devons penser à l'avenir des générations futures ! Notre territoire est propice aux éoliennes et nous pouvons devenir un territoire modèle en matière d'énergie verte.

C'est pour cela que je souhaite apporter mon soutien à ce projet.

71

**Sujet :** [INTERNET] Eolien à La Jarrie Audouin - mon avis favorable !

**De :** Olivier DESBOEUF <o.desboeufs@outlook.com>

**Date :** 30/03/2021 14:00

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire,

J'ai parcouru les commentaires sur le site internet et je suis atterré par la virulence des antis éoliens. C'est pourquoi je veux donner mon avis. On est conscients de l'urgence pour le climat, tout le monde déplore le manque de réactivité des états, et le trop peu d'initiatives des particuliers. Et quand des solutions sont avancées, cela ne va jamais, car les petits intérêts particuliers prennent le dessus ! Mais quel dommage !!

Mais que proposent-ils donc ?

Il est facile de faire peur avec leurs argument. « Votre maison va perdre de la valeur , vous allez avoir des problemes de santé, ... » Plus c'est gros plus ca passe.

Moi ces éoliennes je les trouve belles ! On les voit OK. Et alors ? Elles disparaîtront un jour, et nos clochers d'églises seront toujours là bien après. Par contre il ya des choses qu'on ne voit pas mais qui sont dramatiques : les pesticides, la disparitions d'insectes et donc d'oiseaux, notre eaux polluée, notre air vicié, etc... J'aimerais que ces mêmes personnes unissent leurs forces pour un vrai combat, pour l'intérêt général.

Il ya des éoliennes autour de chez moi, et en voir d'autres ne me dérange pas du tout. Je suis pour ce projet !

Voici donc mon soutien à ce projet éolien de la Jarrie Audouin, qui après une lecture attentive du dossier, semble réunir beaucoup d'avantages pour l'intérêt commun.

Veuillez agréer mes très sincères salutations

Olivier Desboeufs

Le Moulin Minot, Civray



## Mairie de la Jarrie-Audouin

4, route de Loulay

Tél. 05 46 33 81 55

E .mail : mairie@lajarrieaudouin.fr



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

72

LE 29 MARS 2021

A MONSIEUR LE COMISSAIRE

Monsieur le commissaire vous allez devoir vous prononcer pour ou contre le projet du parc éolien à LA JARRIE AUDOUIN, en tant que Maire de la commune je souhaite vous donner mon avis et l'historique de ce projet.

En 2014 la société VOLKSWING a étudié la possibilité d'implanter un parc éolien sur notre commune, en commençant par faire signer un engagement par les propriétaires, et cela avant de nous consulter et avec l'objectif d'installer **12 machines**.

En 2016 la société NORDEX est venu au conseil municipal pour nous informer de son intention d'étudier la possibilité d'implantation d'un parc éolien de **5 machines**, cette dernière souhaitant travailler sur ce projet en étroite collaboration avec le conseil et les habitants, nous avons accepté de participer à ce projet considérant que la démarche nous paraissait constructive, sachant que nous n'avions qu'un avis à émettre et que la décision finale est de la compétence du préfet.

En 2018 deux projets étaient à l'étude sur la commune un de **12 machines** et l'autre de **5 machines**, après consultation des deux sociétés nous avons sollicité une rencontre, pour leur proposer d'étudier la possibilité de faire un projet commun, ce qu'ils ont accepté.

Au final nous nous trouvons avec un projet à **9 machines** ce qui est éloigné de notre engagement de 2016 de **5 machines**.

J'ai senti que la population au cours des 6 ateliers de concertation avec les habitants, n'était pas hostile pour la plupart à ce projet de **5 machines**, mais pas d'accord sur le nombre de 9 machines. J'entends les arguments des oppositions à ce projet, qui sont pour la plupart du temps liés à des intérêts privés comme ceux de la maison de Mornay et des arguments non prouvés, voir des interrogations que je comprends, mais l'argument majeur (je ne suis pas contre chez le voisin, je ne veux pas les voir chez moi, ou contre le nombre sur notre territoire).

Pour ma part je suis défavorable à ce projet de **9 machines** Pour être en cohérence avec nos engagements de départ, je pense que **6 machines** sur notre commune seraient suffisantes, je préconise de supprimer LA E 3 trop peu éloignée des habitations et LA E 4 ET LA E 5 qui se trouvent dans une zone **abritant un petit crustacé de fontaine endémique** « la galaselle » à **fort impact environnemental en Poitou Charentes**

Je suis favorable à un projet de **6 machines** qui sera pour notre commune et pour la communauté de communes des vals de Saintonge une ressource fiscale importante, participant au maintien des services à la population sur notre territoire, voir pour la commune la création de services qui ne pourront être réalisés que grâce à ces rentrées fiscales.

J'espère que mon courrier pourra éclairer votre décision.

Jacky RAUD Maire de la Jarrie Audouin

Mr LE GRAP Pascal  
25 rue Gilbert Prange  
47330 LA JARRIE-AUGOUIN.

(73)

10

Je suis tout à fait d'accord pour l'implantation  
des éoliennes sur la commune de La Jarrie. Surtout  
parce que l'énergie éolienne est une énergie  
renouvelable qui ne nécessite pas de carburant,  
ne crée pas de gaz à effet de serre et ne  
produit pas de déchets toxiques ou radioactifs.  
En luttant contre le changement climatique, l'énergie  
éolienne participe à long terme au maintien de  
la biodiversité des milieux naturels.

